

Migrants en galère

*Le renouvellement de
la carte de résidence soumis
à des conditions intenable*



Page 6

Habib El Malki : *Le gouvernement n'a interagi qu'avec 13 des 219 propositions de loi soumises par les membres de la Chambre des représentants*



Page 4

Des compétences ittihadies débattent du système sociétal et des défis à relever



Pages 2-3

Moussa Aksar : *Le rôle de l'UA vient en appoint et non en substitution aux efforts des Nations unies*



Page 7

Le championnat D2 pour rouvrir les débats
DHJ-Raja : *Vers la confirmation du premier jugement*



Page 32

Des compétences ittihadiées débattent du système sociétal et des défis à relever

La Commission des affaires économiques, sociales et environnementales de l'USFP a organisé mardi dernier une rencontre par visioconférence sur «Le système sociétal et les défis de l'avenir».

Intervenant en l'occasion, Mohamed El Marjane, professeur universitaire et président de l'Association marocaine de la sociologie, a souligné que l'humanité n'a jamais été frappée par une épidémie de cette intensité et de cette ampleur. Elle a certes connu des épidémies et des maladies tout au long de son histoire, mais la crise sanitaire du Covid-19 et la psychose qu'elle a causée dans le monde entier sont, dans une certaine mesure, comparables à d'autres types de terreurs liées à la bombe atomique et à l'invasion militaire basée sur le génocide.

« Cette crise interpelle l'humanité toute entière », a-t-il mis en exergue en affirmant que celle-ci s'est solidarisée pour produire ce qu'il a appelé « l'intelligence sociale globale » en vue de faire front contre la pandémie.

Il a évoqué deux positions, voire deux visions relatives à la période post Covid-19. La première est basée sur une sorte d'optimisme, considérant que le monde se reconstruira à nouveau et s'efforcera de panser ses blessures et d'apprendre des erreurs passées commises à l'encontre de la nature et de l'homme, ce qui entraînera une réduction des rivalités et des conflits entre les pays. De plus, le monde reconnaîtra que la science est la clé de la réussite. D'après cette vision, investir dans la santé, l'éducation et la technologie est le moyen de garantir la reconstruction.

Selon les tenants de la seconde position, le changement de modèle doit se faire dans la continuité, c'est-à-dire que les structures les mieux établies de la

“
Khaoula Lachguar
Parallèlement à leur formation académique, les jeunes doivent recevoir une formation professionnelle à même de faciliter leur insertion sur le marché du travail



scène mondiale se maintiendront.

Concernant le cas du Maroc, Mohamed El Marjane a souligné qu'il a géré la crise sanitaire du Covid-19 avec rationalité, sagacité et une forte solidarité sociale.

Selon lui, le Royaume a, sans hésitation, «choisi la vie humaine et, par conséquent, il a gagné le pari» durant la lutte contre cette pandémie. Mais l'intervenant a assuré que notre pays doit aussi continuer sur cette voie, car il y a chevauchement et interaction entre les questions sociétales. Selon lui, il est inconcevable d'isoler le secteur de la santé de celui de l'éducation, c'est-à-dire qu'il ne faut pas procéder à une hiérarchisation des secteurs (santé, éducation, politique, etc.), mais qu'il faut trouver un équilibre entre eux.

Pour sa part, Jamal Sebbani, professeur universitaire et secrétaire général

du Syndicat national de l'enseignement supérieur, a affirmé dans son intervention que la pandémie a montré que les secteurs publics qui ont résisté le mieux à cette crise sanitaire sont ceux de l'éducation, de la santé, de la sécurité, etc., et ce contrairement aux entreprises du secteur privé. « C'est la première leçon qu'on peut tirer de cette crise », a-t-il souligné.

Selon lui, ladite crise a attesté de l'échec des tendances néolibérales qui prévalaient avant la pandémie. Lesquelles, a-t-il rappelé, ont, en fait, commencé à creuser leur sillon dès le début des années soixante-dix au Chili suite au coup d'Etat de Pinochet et non pas avec la montée au pouvoir en Amérique et en Grande-Bretagne de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher.

Concernant le Maroc, ces orientations néolibérales ont été mises en application avec le Programme

d'ajustement structurel (PAS) au début des années quatre-vingt du siècle dernier. Et elles ont été renforcées après le Printemps arabe. Il a rappelé dans ce sens un article publié par Le Monde diplomatique en 2011 et intitulé « En Tunisie et en Egypte, l'ivresse des possibles... Après les révolutions, les privatisations... ». Son auteur, Akram Belkaïd, y avait affirmé que l'Égypte et la Tunisie sont vivement encouragées par le FMI et la Banque mondiale à aller de l'avant dans l'ouverture libérale. Selon Jamal Sebbani, il est devenu clair que les forces islamiques qui ont réussi à atteindre le pouvoir en Égypte et en Tunisie se sont focalisées sur ces tendances néolibérales, et on se souvient du cas Abdellilah Benkirane (ancien chef du gouvernement) et de sa déclaration selon laquelle il était temps de lever la main sur les secteurs de la santé et de l'éducation.

Selon lui, personne ne conteste ces deux objectifs, mais le débat porte sur les valeurs qui doivent régir le système éducatif. « Nous, au Syndicat national de l'enseignement supérieur, avons toujours fait, lors de nos congrès, la liaison entre les objectifs de l'enseignement supérieur et les aspirations de la société marocaine, à savoir le développement du pays, des institutions démocratiques et une société moderne dans laquelle prévaut la justice sociale », a-t-il expliqué. Et d'ajouter : « A partir de là, nous appelons à une réforme globale, car la pandémie a confirmé la justesse de notre proposition et la nécessité d'une réforme globale du système d'enseignement supérieur ». Cette réforme passe, selon lui, par l'unification de l'université et le renforcement de son indépendance.

Quant à l'intervention de Khaoula

“
Ahmed El Aked
L'USFP appelle à la mise en place d'un système garantissant la justice sociale et spatiale





Mohamed El Marjane
Le Maroc a géré la crise du Covid-19 avec rationalité et sagacité

Lachguar, experte en développement humain et membre du Conseil national de l'USFP, elle a été axée sur la problématique de l'emploi des jeunes au Maroc. « Il s'agit d'une problématique structurelle, c'est-à-dire qu'elle n'est pas le résultat de la crise du Covid-19 », a-t-elle souligné.

Selon l'intervenante, le travail, quelle que soit sa valeur humaine et économique, a un impact positif sur la stabilité des pays. « Le problème au Maroc est que le chômage y est devenu un problème non seulement pour les individus et leurs familles, mais aussi pour l'Etat, sa stabilité et son équilibre ».

Statistiques à l'appui, elle a ajouté que la population âgée entre 15 et 35 ans est la tranche d'âge la plus importante au sein de la société, ce qui doit être perçu comme une bénédiction. Mais dans le cas du Maroc, cette bénédiction s'est pratiquement transformée en malédiction faute des pré-requis pour profiter de ce que Khaoula Lachguar a appelé « aubaine démographique ».

D'après elle, des 25 millions de citoyens marocains actifs, seule-



ment 47% (soit 12 millions de citoyens) sont concernés par le marché du travail, c'est-à-dire que « nous gaspillons 53 % d'énergie, de production, et de créativité ». Pis encore. De ces 12 millions de citoyens, 10% sont au chômage (ce chiffre peut varier entre 9 et 11% selon la conjoncture économique), ce qui signifie, selon cette experte en développement humain, que 10 millions de citoyens seulement sont réellement insérés dans le marché du travail, dont environ la moitié sont des salariés, un tiers des indépendants et 20% travaillent sans salaire. « C'est un phénomène que l'on retrouve dans plusieurs pays, mais son taux au Maroc est très élevé et contre nature », a-t-elle expliqué, citant par exemple le cas d'un individu qui travaille dans l'agriculture avec son père et celui des nombreuses femmes qui travaillent au sein de leurs familles sans salaire.

Comment expliquer cet état de fait ? Et comment expliquer la faible insertion des jeunes sur le marché du travail au Maroc par rapport à des pays similaires en Afrique du Nord, en Asie du Sud et en l'Amérique latine ?

Pour Khaoula Lachguar, la rai-

son réside dans la faiblesse de la formation et de la qualification des jeunes. « Malheureusement, il existe une idée fausse selon laquelle les gens apprennent pour travailler, ce qui, à mon avis, est une sous-estimation du rôle de l'éducation. Le but de l'éducation n'est pas l'emploi, mais la formation de l'homme et du



Jamal Sebbani
Les secteurs publics qui ont résisté le mieux à la crise sanitaire sont l'éducation, la santé et la sécurité

citoyen. Mais parallèlement à leur formation académique et scientifique, les jeunes doivent recevoir une formation professionnelle et effectuer des stages qui leur faciliteront l'insertion sur le marché du travail et leur procureront la capacité de s'adapter à ses contraintes », a-t-elle noté.

Un autre facteur réside dans la faiblesse des investissements publics dans la production intérieure et l'emploi. Cette faiblesse est principalement due au fait qu'une grande partie de l'effort d'investissement public va à l'importation de matériaux et des produits et donc, son impact sur les entreprises nationales et l'emploi local est faible, a précisé Khaoula Lachguar en assurant que la croissance économique nationale ne permet pas une augmentation de la création des postes d'emploi. « En fait, lorsque la richesse est produite au Maroc, elle est souvent drainée vers le capital plutôt que vers la création d'emploi », a-t-elle précisé.

Pour sa part, Ahmed El Aked, membre du Conseil national de l'USFP et modérateur de cette conférence, a mis l'accent sur la volonté politique de l'Etat et des ac-

teurs politiques pour dépasser les effets négatifs de la crise sanitaire du Covid-19, tout en déplorant le comportement de certains responsables gouvernementaux qui n'ont pas déclaré leurs employés à la CNSS. « Leurs discours politiques sont contredits par leur pratique quotidienne dans la réalité », a-t-il martelé.

Il a également souligné que l'USFP appelle à la mise en place d'un système à même de garantir la justice sociale et spatiale, affirmant qu'il défend une école publique pour tous et ouverte aux langues vivantes pour garantir l'égalité des chances.

Le troisième point sur lequel Ahmed El Aked a mis l'accent est la nécessité de préserver les acquis réalisés lors de cette crise sanitaire notamment la cohésion sociale et l'adhésion de tous les Marocains aux décisions Royales proactives, ce qui prouve qu'« il y a un climat de confiance entre les citoyens et les institutions nationales qui pourrait constituer une base pour poursuivre les réformes politiques et institutionnelles et faire décoller le développement ».

Mourad Tabet



Habib El Malki : *Le gouvernement n'a interagi qu'avec 13 des 219 propositions de loi soumises par les membres de la Chambre des représentants*

La Chambre des représentants a adopté 21 projets de loi couvrant différents secteurs et activités durant la deuxième session législative de l'année 2019-2020, a indiqué, jeudi à Rabat, le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki.

Intervenant à l'occasion de la clôture de cette session législative, il a souligné que l'adoption par la Chambre de ces projets s'est déroulée dans le respect total de l'esprit de la Constitution et de la pratique démocratique ainsi que dans un cadre de consensus et d'unanimité dans la majorité des textes, ce qui reflète une unité nationale face aux répercussions du Covid-19.

Il a affirmé l'importance des initiatives législatives des membres de la Chambre qui ont présenté, depuis le début du mandat actuel, un total de 219 propositions, ajoutant que le gouvernement n'a interagi qu'avec 13 d'entre elles, tandis que 200 propositions de loi sont toujours en cours d'examen.

Habib El Malki a estimé que la Chambre a répondu, dans le domaine de la législation, aux besoins du Royaume en matière de lois, avec la rapidité et l'efficacité requises, et a renforcé son ouverture et sa communication avec la



société à travers les technologies de l'information et de la communication, notant que le taux de suivi des travaux de la Chambre, notamment les séances plénières et les commissions sur sa chaîne électronique s'est multiplié, à titre d'exemple, de 300%.

Il a, par ailleurs, souligné que la Chambre a mobilisé l'ensemble de ses efforts pour faire face à la pandémie du coronavirus et à ses répercussions, puisque les quinze séances tenues au cours de cette session, dont trois sessions au cours desquelles le chef du gouvernement a répondu aux questions des membres de la Chambre, et une session commune des deux Chambres du Parlement en application de l'article 68 de la Constitution, ont été consacrées à ce sujet et ont couvert 16 secteurs.

Le président de la Chambre des représentants a relevé que le nombre de questions adressées par les membres de cette institution législative au gouvernement a atteint un total de 3.390 questions, dont 826 questions orales, parmi lesquelles 42 ont été programmées et débattues dans le cadre des questions suivies par une discussion et 2.564 questions écrites, que la Chambre a reçu des réponses sur 795 d'entre elles.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son rôle réglementaire, la commission de la justice, de la législation et des

droits de l'Homme a débattu du rapport de sa mission exploratoire sur les conditions des établissements pénitentiaires, en plus de la présentation devant les membres de la commission des affaires étrangères, de la défense nationale, des affaires islamiques et des Marocains résidant à l'étranger du rapport de la mission exploratoire effectuée sur les consulats du Royaume dans un certain nombre de pays, a-t-il rappelé.

Habib El Malki a également déclaré que les commissions parlementaires permanentes ont, pendant la période entre les sessions d'octobre 2019 et avril 2020, et pendant la session d'avril 2020, poursuivi leurs travaux législatifs et de contrôle avec un rythme régulier, faisant observer que 53 réunions ont été tenues, dont 31 ont été consacrées au contrôle de l'action gouvernementale et à la responsabilité des ministres et responsables des établissements publics.

Elles ont veillé à adapter les méthodes de leur fonctionnement aux exigences de la prévention du coronavirus, tout en optant pour les technologies modernes pour assurer la participation de tous les membres aux travaux, a-t-il fait observer.

En ce qui concerne l'utilisation optimale des technologies de l'information et de la communication, Habib El Malki a expliqué que la Chambre a intensifié

au cours de cette session législative sa communication avec les citoyens, sachant que les nouveaux moyens de communication, notamment les réseaux sociaux et le portail électronique de la Chambre ont joué un rôle très important en matière de communication.

Le pourcentage de personnes abonnées à la chaîne de la Chambre sur YouTube a augmenté d'environ 300% par rapport au début avril de cette année, et la chaîne a enregistré environ 500.000 vues, avec plus de 52% de téléspectateurs parmi les jeunes entre 18 et 34 ans.

La présidence de la Chambre a tenu à interagir positivement avec les propositions formulées via le portail électronique pour améliorer les propositions et les projets de loi et à écouter les préoccupations des citoyens, puisque ces propositions sont transférées à l'ensemble des présidents des groupes et du groupement parlementaires et des présidents des commissions, afin de prendre ce qu'ils jugent approprié en la matière.

Il a, également, été procédé à l'accompagnement médiatique des diverses activités de la Chambre en publiant des communiqués de presse sur le sujet et en les diffusant par le biais des médias, ainsi qu'en publiant des résumés sur les travaux de la commission sur le portail électronique de la Chambre et sur divers réseaux sociaux.



Adoption de 21 projets de loi durant la deuxième session législative

Adoption de deux projets de loi sur l'évaluation environnementale et les Chambres professionnelles



La Chambre des représentants a adopté, jeudi à l'unanimité, le projet de loi N° 49.17 relatif à l'évaluation environnementale, en deuxième lecture, et le projet de loi N° 08.19 modifiant et complétant la loi N°38.12 portant statut des Chambres de commerce, d'industrie et des services.

Le premier projet de loi relatif à l'évaluation environnementale adopté en deuxième lecture lors d'une séance législative en présence du ministre de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, Aziz Rabbah, vise à soumettre à l'évaluation environnementale stratégique les

politiques publiques, les programmes, les stratégies et les plans de développement sectoriel et régional, en plus des projets susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement.

Ce texte institue l'audit environnemental stipulé dans la loi-cadre N°99.12 en tant que charte nationale de l'environnement et du développement durable et entend surmonter certaines lacunes relevées suite à l'application de la loi N°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement.

S'exprimant lors de cette séance, Aziz Rabbah a affirmé que certains amendements ont

été introduits aux articles de ce projet de loi lors de son examen à la Chambre des conseillers, visant à améliorer et à enrichir ses dispositions et à réaliser les objectifs escomptés, notant que neuf articles ont été amendés, en plus de l'ajout de l'article 31.

"Les amendements introduits n'ont pas affecté la base et l'essence du projet de loi tel qu'il a été adopté en première lecture, d'autant plus que ces changements contribueront sans nul doute à un examen plus minutieux dans l'élaboration de ses dispositions, notamment le cas de l'article 2 qui consiste à ajouter un additif à la loi-cadre

N°99.12 en tant que charte nationale de l'environnement et du développement durable comme une référence juridique pour soumettre à l'évaluation environnementale stratégique les politiques publiques, les programmes, les plans et les schémas de développement sectoriel et régional, élaborés par l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics", a-t-il relevé.

Le ministre a également précisé que l'article 20 a, lui aussi, été amendé pour déterminer les attributions conférées à la Commission nationale d'évaluation environnementale qui ne rentre pas dans les compétences des commissions régionales unifiées de l'investissement, fixées en vertu de la loi N°47.18 relative à la réforme des Centres régionaux d'investissement et à la création de commissions régionales unifiées de l'investissement.

Un nouvel article a été ajouté à ce projet de loi (article 31) en vertu duquel sont soumis à l'évaluation environnementale stratégique les politiques, les programmes, les plans et les schémas de développement sectoriel et régional, élaborés par l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics et réalisés avant la publication de ladite loi dans le

Bulletin officiel.

Concernant le projet de loi N° 08.19 modifiant et complétant la loi N°38.12 portant statut des Chambres de commerce, d'industrie et des services, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie verte et numérique, Moulay Hafid Elalamy, a indiqué, dans une allocution lue en son nom par Aziz Rabbah, que ce texte est en harmonie avec la vision Royale et tend à transformer les chambres en véritable levier pour un investissement productif, à travers le renforcement de leur rôle économique en matière d'incitation à la création des richesses et des emplois et la contribution dans la réalisation des projets d'investissement à l'échelle régionale, afin qu'elles jouent le rôle d'intermédiaire professionnelle, de soutien et d'assistance vis-à-vis de ses adhérents.

Ce projet de loi a pour objectif, également, de renforcer les missions et les métiers de ces chambres, leur adhésion à leur environnement socioéconomique et l'amélioration de la prestation et de la productivité des chambres pour en faire des forces de proposition et des acteurs économiques à l'échelle régionale, et ce à travers la facilitation du fonctionnement de leurs mécanismes de gouvernance.

Le rapport sur l'exécution de la loi de Finances et la déclaration générale de conformité au titre de l'exercice 2018 remis au Parlement

La Cour des comptes a annoncé, jeudi, avoir communiqué au Parlement le rapport sur l'exécution de la loi de Finances et la déclaration générale de conformité entre les comptes individuels des comptables publics et le compte général du Royaume au titre de l'exercice 2018. La Cour des comptes a communiqué le rapport et la déclaration générale de conformité au Parlement, en application des dispositions du dernier alinéa de la loi organique n°130-13, relative à la loi de Finances et l'article 92 de la loi n°62-99, indique la Cour dans un communiqué, précisant que des copies ont été envoyées au chef du gouvernement et au ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Ainsi, et en application des articles 92 à 95 de la loi n°62-99 formant code des juridictions financières telle que modifiée et complétée, la Cour des comptes a élaboré le rapport sur l'exé-

cution de la loi des Finances et la déclaration générale de conformité entre les comptes individuels des comptables publics et le compte général du Royaume au titre de l'exercice budgétaire 2018, indique la même source.

Préparés par le comité des programmes et des rapports et adoptés par la Chambre du conseil, ledit rapport et la déclaration générale de conformité ont été élaborés sur la base des documents communiqués par le chef du gouvernement, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et le Trésorier général du Royaume, poursuit la Cour des comptes. Le rapport sur l'exécution de la loi de Finances s'est basé sur le projet de loi de règlement communiqué par le chef du gouvernement à la Cour des comptes le 30 mars 2020, ainsi que sur le compte général du Royaume, les comptes administratifs de l'année 2018 et d'autres situations et documents



transmis, le 26 mars 2020, par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

S'agissant de la déclaration générale de conformité, elle a été élaborée sur la base des comptes individuels des comptables publics, du compte général du Royaume, ainsi que les informations comptables produites par la Trésorerie

générale du Royaume en date du 29 mai 2020.

L'élaboration de ces deux documents s'inscrit dans le cadre de l'assistance apportée au Parlement par la Cour des comptes, prévue par l'article 148 de la Constitution et les articles 92 à 95 du code des juridictions financières, conclut la Cour des comptes.

Migrants en galère

Le renouvellement de la carte de résidence soumis à des conditions intenables



Le renouvellement des cartes de résidence pour les 50.000 migrants régularisés en 2014 et 2016 n'est plus automatique. Les autorités exigent aujourd'hui plus de conditions pour pouvoir les renouveler.

«Après la fin du confinement, les autorités ont exigé des migrants désirant renouveler leurs cartes de résidence de présenter obligatoirement un dossier complet constitué d'un contrat de travail, d'un bulletin de paie, d'un contrat de bail, d'un extrait du casier judiciaire et d'un certificat alors qu'auparavant, il suffisait de présenter un passeport en cours de validité ou une pièce d'identité, une facture d'eau et d'électricité et l'adresse de la résidence où l'intéressé loge», nous a indiqué Franck Iyanga, secrétaire général du syndicat ODT des travailleurs migrants. Et de préciser que ce tour de vis ne date pas d'aujourd'hui et mais remonte à juin 2018. «C'est à partir de cette date que les autorités ont commencé à exiger le contrat de bail comme document nécessaire au renouvellement des cartes de résidence», nous a-t-il affirmé.

Selon notre interlocuteur, un grand nombre de migrants n'arrivent actuellement pas à

renouveler leurs cartes faute de pouvoir présenter des contrats de bail ou de travail. En effet, plusieurs de ces migrants habitent dans des quartiers populaires où les propriétaires refusent catégoriquement de leur fournir un contrat de bail ou une attestation d'hébergement. Ceci d'autant plus que plusieurs d'entre eux travaillent dans le secteur informel et n'ont pas de contrats de travail.

Des propos que confirme Saïda Bajjou, assistante sociale chargée de l'accompagnement juridique des migrants qui estime qu'il y a une régression grave au niveau de la régularisation de la situation des migrants. «Les autorités ont haussé la barre des conditions à remplir pour bénéficier du renouvellement des cartes de résidence ou d'en faire une première demande. Le hic, c'est que ces mesures concernent des personnes qui ont déjà leurs cartes», nous a-t-elle précisé. Et d'ajouter : «Nous avons observé que même les personnes qui disposent de dossiers complets se sont trouvées confrontées à de nouvelles conditions comme c'est le cas, à titre d'exemple, d'un migrant résidant à Casablanca, chef d'entreprise en export-import, à qui l'administration a de-

mandé de fournir un document attestant que sa société a un capital de 100.000 DH ».

Notre source pense qu'il y a des instructions allant dans le sens de l'établissement d'une migration choisie en acceptant uniquement les personnes qui travaillent et qui ont des moyens de subsistance alors que la plupart de ces migrants, notamment ceux qui sont issus de l'Afrique subsaharienne, se sont établis au Maroc pour des raisons économiques ou sécuritaires (recherche de refuge).

Alassane, un migrant subsaharien en résidence au Maroc depuis 10 ans, a un autre avis sur le sujet. Selon lui, les conditions d'obtention ou de renouvellement des cartes de résidence ont toujours été les mêmes, mais le véritable problème réside dans l'interprétation différenciée des pièces justificatives exigées d'une administration à l'autre. «C'est l'humeur des fonctionnaires qui est le facteur dominant et non pas les dispositions des textes de loi. Tout dépend de leur humeur et de leur appréciation par rapport aux pièces justificatives à fournir», nous a-t-il indiqué. Et de poursuivre : «Trois de mes amis ont récemment renouvelé leurs cartes de séjour sans difficulté. Un seul

d'entre eux m'a raconté qu'il a dû faire plusieurs allers et retours pour déposer les documents nécessaires».

Pourtant, une question demeure pendante: pourquoi parle-t-on d'un durcissement des conditions d'octroi des cartes de résidence alors que celles-ci n'ont rien de nouveau et qu'elles sont explicitement stipulées par la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers? En effet, ce texte de loi explique que l'obtention ou le renouvellement de la carte d'immatriculation ou la carte de résidence pour un étranger exige de présenter les copies des pages du passeport de l'intéressé qui établissent son identité, le cachet et la date de son entrée au Maroc et le visa qui lui a permis d'entrer sur le territoire national, pour les étrangers soumis à cette procédure.

Ladite loi exige également un imprimé relatif à la demande de la carte d'immatriculation remplie en deux exemplaires; six photos d'identité; un contrat de bail, un certificat de propriété ou toute autre pièce justifiant la résidence permanente de l'intéressé au Maroc; un extrait du casier judiciaire; un certificat médical; la preuve des moyens de subsistance et un document

justifiant la nature de l'activité exercée le cas échéant.

«Ces conditions concernent les personnes physiques, mais pas nous puisque nous constituons une exception», nous a précisé Franck Iyanga. Et de conclure : «Nous avons été régularisés dans le cadre des deux opérations exceptionnelles de régularisation des migrants en situation administrative irrégulière. D'autres ont bénéficié de conditions allégées suite aux instructions Royales et à l'intervention de la Commission nationale de suivi et de recours, prévue par la circulaire conjointe encadrant le déroulement de l'opération exceptionnelle de régularisation. Aujourd'hui, nous avons l'impression qu'on repart à zéro puisque plusieurs migrants sont menacés d'un retour vers la clandestinité».

A rappeler que le Maroc compte 84.001 étrangers. Les Africains représentent 41,6% (dont 64,5%, soit 22.545 issus de pays subsahariens). Les Européens constituent 40% de cette population étrangère suivis des migrants issus de l'Aise (15,2% dont 10.573 proviennent du Moyen-Orient), selon les données du Recensement général de la population et de l'habitat de 2014.

La communauté française représente 25,4% suivie de la sénégalaise (7,2%), de l'algérienne (6,8%) et de la syrienne (6,2%).

A noter également qu'il n'y a pas de statistiques concernant le nombre de renouvellements des cartes de résidence instruites et délivrées par l'administration ni celui des cartes non renouvelées.

Face à cette situation, la Plateforme des associations et communautés subsahariennes au Maroc (ASCOMS) a recommandé, dans un récent communiqué, le respect du caractère exceptionnel de la régularisation pour faciliter le renouvellement des titres de séjour; la mise en place de programmes de sensibilisation des propriétaires marocains qui louent leurs maisons aux personnes migrantes, afin de faciliter l'octroi de contrats de bail et enfin, la réforme de la loi 02-03 de 2003 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, ainsi qu'à l'émigration et l'immigration irrégulières.

Hassan Bentaieb

Moussa Aksar : *Le rôle de l'UA vient en appoint et non en substitution aux efforts des Nations unies*



Intervenant dans le cadre de l'émission citoyenne "Sahara Debate", Moussa Aksar, directeur de publication de l'hebdomadaire indépendant nigérien "L'Évènement" et président de la cellule Norbert Zongo pour le journalisme d'investigation en Afrique de l'Ouest, a mis en exergue le rôle clair et sans équivoque assigné à l'Union africaine dans le différend régional sur le Sahara marocain.

M. Aksar, également membre du Réseau 3I, regroupant les journalistes francophones de l'Afrique de l'Ouest, du Maghreb et d'Europe, s'est référé au contexte historique de ce différend régional, affirmant que l'année 1975 a marqué la date de retrait de la puissance coloniale espagnole du Sahara marocain. Date qui a permis au Maroc de récupérer son territoire. De ce fait, le journaliste nigérien a mis en exergue le rôle de partie prenante à ce différend de l'Algérie, qui dès cette date, s'est opposée farouchement au parachèvement de l'intégrité territoriale du Maroc et s'est engagée dans une politique délibérée consistant à contrarier systématiquement les droits légitimes du Royaume.

Pour résoudre ce différend, le

Maroc a toujours privilégié la voie pacifique dans le cadre bilatéral tout d'abord par le biais d'une médiation régionale africaine engagée en 1975 depuis le retrait de l'occupant espagnol qui n'a pas abouti et que suite à l'échec de l'Organisation de l'Union africaine (OUA) et le transfert du dossier aux Nations unies, un processus a été initié en 1985, a-t-il souligné. Ensuite, M. Aksar a évoqué la décision 653 de juillet 2017, prise lors du 29ème Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, qui définit le mandat du président de la Commission de l'UA et qui stipule que les efforts de l'Organisation africaine doivent venir en soutien à ceux des Nations unies.

Pour le journaliste nigérien, cette décision engage les présidents de l'UA et de la Commission de l'Union africaine, sur la base de l'accord cadre signé entre l'organisation panafricaine et les Nations unies, le 19 mai 2017, à assurer le soutien approprié à l'initiative que le Secrétaire général des Nations unies envisage d'entreprendre pour parvenir à un accord sur une solution consensuelle et définitive à la question du Sahara marocain.

Il a en outre ajouté que cette déci-

sion participe au leadership de l'ONU dans l'examen du différend régional sur le Sahara marocain qui ne fait nullement mention de l'option référendaire.

Se référant à la décision 693 du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA de Nouakchott, M. Aksar a indiqué que conformément à l'article 33 de la Charte des Nations unies, selon lequel le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, mène ses bons offices pour la relance du processus mené sous la supervision du Conseil de sécurité, l'UA et les autres organisations régionales doivent lui apporter leur plein soutien.

Pour M. Aksar, la décision 693 a institué un mécanisme constitué d'une troïka composée du président en fonction de l'UA, ainsi que du précédent et du prochain président de l'Organisation africaine, pour assurer le suivi de la question du Sahara marocain dans son examen par les Nations unies.

Selon lui, cette décision a réaffirmé le processus onusien pour trouver une solution politique, réaliste pragmatique et durable, basée sur le compromis au différend du Sahara marocain.

Ainsi, le journaliste nigérien a si-

gnalé que le 33ème Sommet de l'UA a été le premier Sommet lors duquel le rapport du Conseil de paix et de sécurité de l'UA n'a fait aucune référence à la question du Sahara marocain et lors duquel le président de la Commission de l'UA, Moussa Faki, a précisé que conformément à la décision 693, la troïka de l'UA apportera son soutien au processus mené par les Nations unies, qui est le cadre volontairement choisi par les parties pour trouver une solution durable à ce différend régional.

M. Aksar n'a pas manqué de citer la participation de 37 pays africains, issus des cinq régions du continent, à la Conférence ministérielle de Marrakech qui s'est tenue le 25 mars 2019, et qui ont convenu de mettre en œuvre la vision concertée des chefs d'Etat lors du 31ème Sommet de l'UA affirmant l'exclusivité de l'ONU dans la recherche d'une solution pacifique, réaliste, pragmatique et durable à la question du Sahara marocain.

Ces mêmes positions ont été réitérées lors du dernier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement tenu le 9 février 2020 à Addis-Abeba par le haut représentant de l'UA, a-t-il ajouté.

Amine Chaoudri : *Le Maroc accorde une attention particulière au renforcement de la coopération avec la Communauté andine*

Le Maroc, qui a récemment obtenu le statut de membre observateur auprès de la Communauté andine des Nations (CAN), accorde une attention particulière au renforcement de la coopération avec les pays de ce bloc sud-américain, a indiqué l'ambassadeur du Maroc au Pérou, Amine Chaoudri.

Dans un entretien accordé au magazine péruvien "Embajador", il a souligné que "le Royaume accorde une grande importance et une priorité particulière au renforcement de la coopération politique, économique et culturelle avec les pays de la CAN, aux niveaux bilatéral et multilatéral, et dans le cadre de la coopération Sud-Sud".

A cet égard, il a affirmé que la diversification des partenaires et la promotion de la coopération Sud-Sud figurent parmi les piliers de la politique étrangère du Maroc, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, rappelant la visite historique du Souverain effectuée en 2004 dans de nom-



breux pays d'Amérique latine.

"Cette visite a insufflé une grande dynamique aux relations avec les pays de la région, comme en témoignent l'intensification des visites et le renforcement de la coopération et de la coordination à tous les niveaux", a fait observer l'ambassadeur du Maroc au Pérou, dont la capitale, Lima, abrite le siège de la Communauté andine.

La CAN et le Maroc, qui joue un rôle majeur dans le rapprochement entre le monde arabe et l'Amérique latine en général, ont les moyens de consolider les excellentes relations liant déjà les deux parties et de renforcer davantage le dialogue et la coordination sur des questions d'intérêt commun aux niveaux régional et international, a-t-il estimé.

Le diplomate marocain a ajouté que le Royaume, hub économique phare dans sa région, constitue une porte d'entrée pour les pays andins vers le continent africain et le monde arabe, et ce grâce au grand développement accompli par le Maroc en termes d'infrastructures et de liaisons aérienne, maritime et terrestre.

Amine Chaoudri a, dans ce sens, mis en avant la complémentarité avérée entre les deux parties au niveau commercial, en particulier dans les secteurs des industries agroalimentaires, manu-

facturières, aéronautique, automobile et du textile, soulignant l'importance de l'échange des expériences et des expertises, ainsi que du transfert de technologie dans le domaine des industries modernes entre le Royaume et les pays de la CAN, à savoir le Pérou, la Bolivie, la Colombie et l'Equateur. Et d'ajouter que la coopération économique sera renforcée à travers la mise en oeuvre d'un nouveau cadre juridique et la promotion de la participation aux expositions, aux forums d'affaires et au commerce électronique organisés par les deux parties, relevant que ces efforts contribueront à consolider le partenariat et à faciliter l'accès des pays du bloc sud-américain au marché africain et celui du Royaume à la région andine.

Dans le même contexte, il a affirmé que les ressources humaines et économiques dont regorgent le Royaume et les pays de la CAN constitueront "la base d'une coopération fructueuse et constructive pour réaliser la prospérité et le progrès au profit des peuples".

"Le Maroc est un interlocuteur privilégié dans la région et un partenaire stratégique crédible dans un contexte international caractérisé par l'interdépendance économique et l'interaction culturelle", a noté le diplomate marocain.

Il a également relevé que l'obtention

par le Royaume du statut de membre observateur au sein de la CAN est aussi une reconnaissance des réformes engagées par S.M le Roi pour édifier un Maroc moderne et démocratique, rappelant que le Royaume siège déjà, en tant que membre observateur, dans neuf autres organisations latino-américaines, à vocation parlementaire, politique et économique.

Amine Chaoudri a affirmé que l'adhésion du Maroc à la CAN contribuera à renforcer les relations et à établir de nouveaux ponts de coopération entre le Maroc et la région andine, qui constitue une priorité stratégique pour le Royaume, mettant en relief les liens culturels qui unissent les deux parties.

Le secrétaire général de la CAN, Jorge Hernando Pedraza, avait récemment déclaré que l'octroi au Maroc du statut de membre observateur auprès de cet ensemble régional contribuera à renforcer les relations et la coopération entre les deux parties dans tous les domaines notamment celui économique. M. Pedraza avait ajouté que l'approbation par la CAN de la décision d'accorder ce statut au Maroc "contribuera à la consolidation des relations entre les deux parties et à la promotion des échanges commerciaux et à l'intensification de la coopération entre le bloc régional et le Royaume du Maroc".



Selon l'ambassadeur du Royaume au Pérou, la diversification des partenaires et la promotion de la coopération Sud-Sud figurent parmi les piliers de la politique étrangère de Rabat



Le coronavirus se propage dans le monde

L'épidémie de coronavirus continue de se propager dans le monde, avec 15 millions de personnes infectées, dont plus de 8 millions pour le seul continent américain, forçant de nombreux pays à imposer de nouvelles mesures sanitaires.

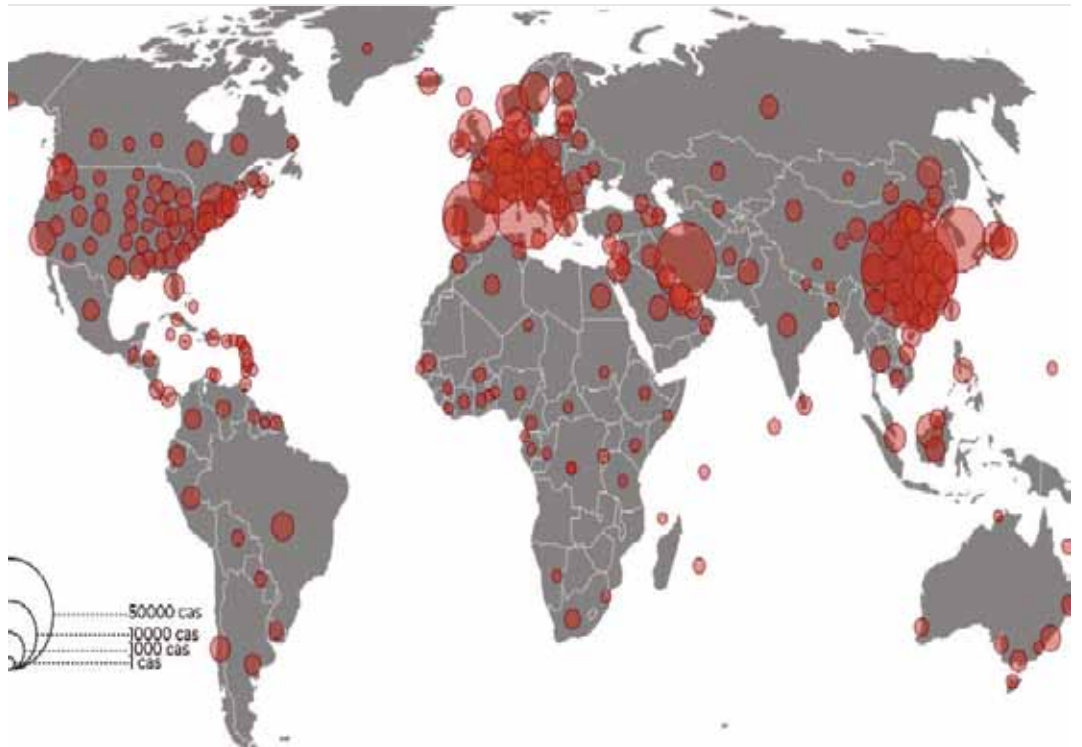
Au total, 627.307 personnes sont mortes du Covid-19 dans le monde, selon un bilan établi jeudi par l'AFP.

C'est sur le continent américain que la situation reste la plus préoccupante.

Aux Etats-Unis, le cap des 4 millions de cas officiels a été dépassé jeudi, ajoutant un million de cas en seulement deux semaines, selon l'université Johns Hopkins, qui fait référence. Auparavant, il avait fallu presque un mois pour enregistrer un million de cas supplémentaires et faire passer le seuil de contaminations de 3 millions.

Longtemps accusé de déni face à la pandémie, le président américain Donald Trump a récemment admis une "hausse inquiétante des cas" dans le sud du pays. Il s'est résolu à renoncer à la tenue de la convention républicaine qui était prévue en Floride fin août pour officiellement l'introniser comme candidat du parti républicain à l'élection présidentielle de novembre.

Au niveau national, les modèles épidémiologiques présentent, en moyenne, un pic dans les quatre prochaines semaines, selon Nicholas Reich, de l'université du Massachusetts. Avec plus de 144.000 décès, les Etats-Unis sont de



Flambée de Covid-19 à Hong Kong

La nouvelle vague de coronavirus qui frappe Hong Kong depuis quelques semaines pourrait être due à la décision des autorités de laisser les équipages de la marine marchande changer d'embarquement dans la ville sans respecter de quarantaine, a estimé vendredi un expert des questions de santé.

Alors que la région semi-autonome du sud de la Chine était parvenue à maîtriser l'épidémie et à venir à bout des chaînes de transmission locales, le nombre de cas est reparti à la hausse depuis le début du mois.

L'ex-colonie britannique a annoncé vendredi 123 nouvelles contaminations en 24 heures, portant le total des cas depuis le début de l'épidémie à 2.372, alors que le Covid-19 a tué 16 personnes.

Un millier de contaminations ont été confirmées ces deux dernières semaines, soit plus de 40% du total enregistré depuis l'arrivée de l'épidémie en janvier.

Certains experts ont imputé cette récente hausse de cas aux exemptions accordées par les autorités locales aux "professions essentielles" comme les chauffeurs routiers franchissant la frontière, aux équipages des vols et des navires de commerce qui ne sont pas tenus d'observer la quarantaine de 14 jours. Des dérogations qui étaient présentées par le gouvernement local comme nécessaires au bon fonctionnement du territoire.

Après analyse d'échantillons prélevés sur les derniers cas confirmés, le doyen de la faculté de médecine de l'Université de Hong Kong, Gabriel Leung, a estimé jeudi que la résurgence du virus provenait très probablement de ce genre de cas importés.

"Cela pourrait venir des équipages et des marins exemptés de quarantaine", a-t-il estimé.

"Quand ils entrent dans Hong Kong, ils ne sont pas soumis à des mesures immédiates de quarantaine ou à des tests. On peut imaginer qu'ils se rendent dans des hôtels du centre", a-t-il expliqué.

Hong Kong est un des ports à containers les plus actifs du monde.

M. Leung a ajouté qu'en raison de la levée des restrictions en juin, les petits restaurants étaient devenus des lieux à risque, en particulier ceux fréquentés par les chauffeurs de taxis.

Quand les cas ont augmenté au début du mois, le gouvernement a décidé que les tests seraient obligatoires pour tous les équipages arrivant et a contraint les agents des transporteurs maritimes à loger les équipages dans des endroits isolés.

Six bateaux à l'ancre dans les eaux hongkongaises ont été placés en quarantaine en raison de cas positifs à bord. Les autres membres d'équipage ont été consignés en quarantaine à bord.

loin les plus endeuillés au monde en valeur absolue, devant le Brésil et le Royaume-Uni.

Jeudi, en une journée, les Etats-Unis ont enregistré plus de 76.500 nouveaux cas de Covid-19 - tout près du record sur 24 heures - et 1.225 morts, selon le comptage de l'université.

La flambée des contaminations a aussi fait grimper le chômage pour la première fois dans le pays depuis fin mars, inquiétant Wall Street. Un peu plus de 16 millions d'Américains sont au chômage et 32 millions touchent une indemnité temporaire.

En Amérique latine et aux Caraïbes, le seuil des quatre millions de cas a également été franchi. Le Brésil à lui seul compte désormais plus de 2,2 millions de cas. Cela n'a pas empêché le président brésilien Jair Bolsonaro, contaminé par le coronavirus, de se promener jeudi à moto et de discuter, sans masque, avec des balayeurs près de sa résidence à Brasilia, selon des photos diffusées dans les médias.

A cause de la propagation de l'épidémie, la Bolivie a annoncé le report au 18 octobre des élections générales prévues le 6 septembre. La Colombie a enregistré jeudi 315 décès, le nombre le plus élevé en une seule journée.

La situation est particulièrement dramatique en Equateur, où le système sanitaire de la deuxième ville du pays, Arequipa, est totalement saturé. Les médias locaux ont rapporté que des patients atteints du Covid-19 dormaient sous des tentes installées près des hôpitaux et que d'autres passaient la nuit dans leurs voitures garées à proximité, dans l'espoir d'obtenir un lit et d'être

soignés.

La détresse qui règne dans cette ville est illustrée par une vidéo devenue virale montrant une femme en larmes, en train de courir derrière la voiture dans laquelle se trouvait le président Martin Vizcarra, venu en visite dimanche dans la ville.

Cette femme, Celia Capira, implorait que l'on donne un lit d'hôpital à son mari gravement atteint par le Covid-19. Adolfo Mamani est mort deux jours plus tard, mardi, à l'âge de 57 ans.

L'Europe compte officiellement 3.007.088 cas de Covid-19 pour 206.714 morts. Mais deux jours après l'accord des 27 sur un plan de relance inédit d'un montant de 750 milliards d'euros pour faire face à la récession historique due au coronavirus, les eurodéputés ont soufflé le froid.

Ils ont menacé de bloquer l'accord de budget 2021-2027 de l'UE "s'il n'était pas amélioré" et réclament des augmentations dans les domaines du climat, du numérique ou encore de la santé.

Cela ne remet toutefois pas en cause le plan de relance adopté mardi par les 27 face au coronavirus, pour lequel l'approbation du parlement n'est pas nécessaire.

Au Royaume-Uni, le premier ministre Boris Johnson, qui était vendredi sa première année au pouvoir et qui avait contracté fin mars une forme sévère du Covid-19, a dit vouloir "faire le serment" de "ne pas laisser le virus freiner ce pays". Mais les experts mettent en garde contre une potentielle deuxième vague de contamination alors que le pays détient le triste record eu-

ropéen de 45.000 décès.

En France, le nombre de cas poursuivait son augmentation avec "plus de 1.000" jeudi et "10 nouveaux foyers" d'infection, selon la direction générale de la santé (DGS).

Face à la recrudescence des contaminations, le port du masque devient obligatoire dans certaines zones.

En Australie, qui avait jusqu'à présent réussi à contenir l'épidémie, l'Etat du Victoria (sud), dont Melbourne est la capitale, a encore enregistré jeudi 422 nouvelles contaminations.

Les habitants de Melbourne sont tenus depuis jeudi de porter un masque.

Même chose à Hong Kong mais aussi en Autriche, où le port du masque est redevenu obligatoire dans les supermarchés, les banques et les postes.

En Belgique, le masque sera obligatoire à partir de samedi sur les marchés, dans les rues commerçantes, dans les hôtels, cafés et restaurants, sauf à table. Le Royaume-Uni a lui aussi décidé de rendre le masque obligatoire dans les magasins dès vendredi.

Plusieurs pays ont eux choisi de réimposer des reconfinements partiels.

Ainsi, les quelque 10 millions d'habitants de Tokyo ont été invités à rester chez eux à partir de jeudi, premier jour d'un long week-end férié au Japon.

En Afrique du Sud, une hausse de près de 60% du nombre total de décès naturels au cours des dernières semaines, laisse penser que le nombre de décès liés au coronavirus est en fait beaucoup plus élevé que n'indiquent les statistiques officielles. Les écoles publiques vont de nouveau fermer pour un mois.

L'économie britannique commence à remonter la pente après le choc de la pandémie

L'économie britannique montre des signes de franche reprise en ce début d'été, avec une forte hausse des ventes au détail et de l'activité du secteur privé, mais le chemin reste long pour se relever de mois de confinement.

Celui-ci a été instauré le 23 mars par le gouvernement pour endiguer la pandémie de Covid-19, et progressivement allégé depuis.

Plusieurs indicateurs vendredi attestaient d'un rebond économique grâce à un début de retour à la normale de l'activité avec une levée progressive du confinement, même si les économistes restent divisés sur la possibilité d'une reprise en "V" après une récession historique.

L'activité du secteur privé a renoué avec la croissance en juillet, selon le cabinet Markit.

L'indice PMI "flash" (services et industrie) est remonté à 57,1 points, soit un plus haut depuis juin 2015. C'est la première fois depuis février qu'il repasse au-dessus de 50, seuil au-delà duquel l'activité progresse, selon cette première estimation pour juillet.

Markit explique cette hausse par les mesures de sortie de confinement depuis juin, avec la réouverture des commerces notamment et le retour au travail de salariés. L'activité progresse fortement dans l'industrie manufacturière (59,8) et dans les services (56,6), ces derniers ayant particulièrement souffert pendant le confinement qui a mis à l'arrêt les transports ou le commerce.

De leur côté, les ventes au détail ont fortement rebondi (+13,9%) en juin, selon des chiffres du Bureau national des statistiques (ONS).

"Deux mois de rebond en mai et juin ont ramené le total des ventes à un niveau similaire à celui d'avant la pandémie de coronavirus", affirme l'ONS.

Les ventes dans la distribution avaient déjà rebondi de 12% en mai comparé à avril, mois au cours duquel elles avaient enregistré une chute record de plus de 18%.

Si les ventes alimentaires ont atteint de nouveaux sommets, les commerces non alimentaires et les ventes de carburant ont fortement progressé mais sans retrouver leurs niveaux d'avant le confinement.

Certaines habitudes prises pendant le confinement

persistent et les ventes en ligne constituent une part très élevée du total, à 31,8%, très au-dessus de leur niveau de 20% en février.

"En dépit des strictes mesures de distanciation imposées dans les commerces de détail, les magasins traditionnels font un retour remarqué", souligne Sara Korchmaros, économiste de la plateforme technologique ReCash.

L'habillement reste toutefois un secteur particulièrement déprimé avec des ventes inférieures de plus d'un tiers comparé à avant la pandémie.

Beaucoup d'enseignes annoncent ainsi des licenciements par centaines ou milliers, à l'instar des chaînes de magasins Marks and Spencer ou John Lewis et des pharmacies Boots.

Et la restauration ou les débits de boissons ou salles de divertissement redémarrent à peine depuis juillet leur activité, avec des mesures de distanciation stricte qui lèstent leur rentabilité.

Mme Korchmaros souligne que la reprise a pour l'instant la "forme d'un V bien net", à savoir un rebond soutenu après une contraction brutale, "mais personne ne crie encore victoire".

Elle rejoint deux membres de la Banque d'Angleterre (BoE), Jonathan Haskel et Andrew Haldane, qui entendent également une reprise en "V", même si leur analyse n'est pas partagée par l'ensemble de l'institution monétaire.

La prudence est également de mise au sein du gouvernement, le ministre des Finances Rishi

Sunak ayant averti à de multiples reprises sur les temps difficiles qui arrivaient, avec notamment un bond des licenciements qu'il tente de limiter avec un vaste plan pour l'emploi.

"Bien que la récession semble avoir été brève, les cicatrices devraient être profondes (...) Les entreprises ont beau être davantage optimistes pour l'année qui vient, une reprise en V n'est en aucune manière garantie", prévient Chris Williamson, économiste chez Markit.

Il ajoute que toute reprise pourrait en outre être coupée dans son élan en cas de Brexit sans accord à la fin de l'année, qui porterait un coup sévère aux échanges commerciaux du Royaume-Uni avec l'UE.



Les écoles publiques sud-africaines de nouveau fermées pour un mois



Le président sud-africain Cyril Ramaphosa a annoncé jeudi une nouvelle fermeture des écoles publiques pour une durée cette fois d'un mois, alors que "la tempête" provoquée par la pandémie de Covid-19 frappe le pays.

"Le gouvernement a décidé aujourd'hui que toutes les écoles publiques devraient fermer pendant les quatre prochaines semaines", a déclaré M. Ramaphosa lors d'une intervention télévisée. "L'Afrique du Sud figure à la cinquième place dans le monde pour le

nombre de cas confirmés, et abrite plus de la moitié de tous les cas en Afrique. La tempête du coronavirus est effectivement arrivée", a-t-il estimé.

"A ce jour, le nombre total de cas confirmés est de 408.052" en Afrique du Sud, dont "plus de 6.000 décès", a-t-il précisé.

"Nous devons faire tout ce qui est de notre ressort pour minimiser" la propagation de la maladie, a-t-il ajouté pour justifier la nouvelle fermeture des écoles publiques.

Les autorités sud-africaines avaient imposé fin mars un très strict confinement, qui a depuis été assoupli pour éviter un effondrement de l'économie de la première puissance industrielle du continent.

Dans les écoles publiques, plusieurs niveaux, dont les terminales, avaient repris les cours progressivement depuis début juin.

Les écoles vont fermer à compter du 27 juillet et rouvriront leurs portes le 24 août, avec cependant quelques exceptions, a précisé le président Rama-

phosa.

Les élèves de terminale, par exemple, auront une seule semaine "de vacances" et reprendront les cours le 3 août.

"Compte tenu des perturbations provoquées par la pandémie, l'année scolaire actuelle (qui court de janvier à décembre 2020, ndlr) sera prolongée au-delà de la fin 2020", a encore dit le chef de l'Etat, ajoutant que le ministère de l'Éducation "fournirait des détails" sur ce point ultérieurement.

Cyril Ramaphosa a expliqué avoir "adopté une approche volontairement prudente" vis-à-vis de la santé des enfants et du personnel enseignant "au moment où le pays connaît sa plus forte augmentation des cas d'infections".

Mais le principal parti d'opposition, l'Alliance démocratique (DA), a dénoncé la décision du président de refermer les écoles publiques qui "va avoir un effet dévastateur sur les enfants".

Le président "s'est mis à genoux devant les puissants syndicats d'enseignants" qui avaient demandé une

nouvelle fermeture temporaire des écoles et qui "n'ont pas à cœur le meilleur intérêt des enfants", a assuré la DA dans un communiqué.

Lors de son intervention jeudi, M. Ramaphosa a par ailleurs annoncé l'ouverture d'une trentaine d'enquêtes pour vol et détournements de fonds débloqués dans le cadre de la lutte contre la pandémie, notamment pour financer des distributions de nourriture et l'achat d'équipements de protection.

Alors que le nombre officiel de décès du Covid-19 en Afrique du Sud dépasse juste les 6.000, il pourrait être très largement sous-estimé, ont prévenu mercredi des experts.

Le pays a en effet enregistré une hausse de près de 60% du nombre total de décès naturels au cours des dernières semaines, selon le Conseil sud-africain de la recherche médicale (SAMRC).

"Les rapports hebdomadaires sur les décès ont révélé un énorme écart entre les décès confirmés dus au Covid-19 et le nombre de décès naturels en excès", selon le SAMRC.

A 100 jours de l'élection, Trump face au spectre de la défaite

Donald Trump a 100 jours pour inverser la tendance. Isolé, enfermé dans la nostalgie de la victoire de 2016, critiqué jusque dans son camp pour sa réaction brouillonne face au Covid-19, le tempétueux président américain, en quête d'un second mandat, est dans une mauvaise passe.

L'élection présidentielle du 3 novembre s'annonce extraordinairement tendue dans une Amérique divisée, inquiète, traversée de secousses, et fragilisée par la pandémie qui y a fait plus de 140.000 morts.

A l'approche du cap des 100 jours, dimanche, les coups fusent.

Donald Trump, 74 ans, assure que Joe Biden, 77 ans, "marionnette" de la gauche radicale, veut abolir l'"American Way of Life". Le candidat démocrate évoque, lui, une "bataille pour l'âme de l'Amérique".

Le milliardaire républicain, à la traîne dans tous les sondages, redoute une humiliante défaite qui ferait de lui le premier président d'un seul mandat depuis plus d'un quart de siècle.

Rien n'est joué, bien sûr. Après trois ans et demi de rebondissements, de nouveaux coups de tonnerre sont possibles.

Une gaffe monumentale de Joe Biden? Le décès d'un juge de la Cour suprême? L'annonce d'un vaccin? Une éventuelle "surprise d'octobre"? La dynamique électorale entre les deux septuagénaires aux parcours diamétralement opposés peut s'inverser.

Mais la pandémie a considérablement affaibli le locataire de la Maison Blanche, mal à l'aise dans l'exercice de la gestion de crise. Elle a été pour lui une occasion ratée: celle de se poser en capitaine de navire fiable par gros temps.

Selon un sondage ABC news, deux tiers des Américains désapprouvent sa réponse face au coronavirus.

"Je ne suis pas en train de perdre, les sondages sont bidon": derrière les formules-choc, Donald Trump, conscient que l'échéance de novembre se présente mal, cherche les ajustements.

Il a changé de directeur de campagne et a effectué, en début de semaine, un virage tardif - sur le Covid-19, reconnaissant, après des semaines de déni, que la situation allait "empirer avant de s'améliorer".

"Donner l'exemple est très important", a-t-il affirmé jeudi soir, annonçant l'annulation de la grande convention républicaine ouverte au public prévue à Jacksonville en Floride. Le ton est désormais plus présidentiel. S'y tiendra-t-il? Si l'on se fie aux quelque 1.300 jours qu'il vient de passer à la Maison Blanche, il est permis d'en douter.

Les chiffres ne sont, pour le moment, pas rassurants pour l'ancien homme d'affaires de New York.

Selon la moyenne des sondages nationaux établie par le site RealClearPolitics, Joe Biden a, depuis plus de six semaines, une avance sur Donald Trump de 8 à 10 points

de pourcentage.

Depuis 1980, tous les candidats qui avaient un avantage aussi important au même stade l'ont emporté, à une exception près: celle du démocrate Michael Dukakis, finalement battu par George Bush en 1988.

Au Texas, Etat dans lequel aucun démocrate ne s'est imposé depuis Jimmy Carter en 1976 et où Donald Trump l'a largement emporté en 2016, les deux candidats sont au coude-à-coude. Or avec ses 38 grands électeurs, cet Etat du sud pèsera très lourd à l'heure du décompte.

Dans le camp républicain, où l'on redoute la perte du Sénat en novembre, tout le monde s'observe, le climat se tend. Il y a quelques jours, Liz Cheney, l'une des chefs de la minorité républicaine à la Chambre des représentants, a été accusée de déloyauté.

"Liz Cheney travaille en coulisses (et désormais publiquement) contre Donald Trump et son programme", a lancé Matt Gaetz, élu républicain de Floride.

Autre difficulté pour Donald Trump: il peine à articuler son projet, et une vision, pour les quatre années à venir.

Il s'appuie, pour l'heure, sur une formule "La loi et l'ordre", et promet la fermeté face à des pics de violence dans plusieurs grandes villes américaines.

Ses détracteurs l'accusent d'essayer de détourner l'attention. Et rappellent qu'à l'approche de chaque échéance électorale - présidentielle en 2016, mi-mandat en 2018,

Donald Trump a joué la même carte.

Le président cherche toujours l'angle d'attaque face à Joe Biden, qui, avec une campagne à minima, offre peu de prises.

Avant les débats prévus à l'automne, l'ancien vice-président se contente de quelques interventions éparpillées. Il peut compter sur le soutien de plus en plus visible d'un autre président qui sait mobiliser les foules: Barack Obama.

Dans une vidéo d'une vingtaine de minutes diffusée jeudi, les deux hommes, dans la même pièce mais à distance pour respecter les règles sanitaires en temps de Covid-19, ont mis en scène leur complicité.

"Au-delà de toutes les politiques spécifiques qui seront mises en place (...), il y a d'abord un énorme appétit pour une forme de décence", a résumé le 44e président, louant les qualités d'empathie de celui qui deviendra, espère-t-il, le 46e le 20 janvier 2021.

Aux incertitudes sur une campagne en tous points hors-normes, s'ajoutent celles sur le déroulement du scrutin.

Depuis plusieurs semaines, Donald Trump martèle, sans preuves, que le vote par correspondance, appelé à prendre une place plus importante cette année en raison du Covid-19, pourrait engendrer une fraude massive.

S'engage-t-il à accepter le résultat des élections? Interrogé dimanche sur Fox News sur ce thème, il est resté évasif.

"Je verrai", a-t-il simplement répondu.



Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

| | | | | | | |
|------------------|------------------------|---------------------|-------------|--------------|-----------------|----------------|
| BERGERIE | DE BAS EN HAUT: POGNE | CRACK | STERILET | SOUHAIT | HURLEMENT | LOIN DU PODIUM |
| FORME | | TERME ANGLAIS | EPEE | | NOTE | |
| EN CRISE | | ZÉRO | | INUTILE | PAS PRO | |
| CHEF D'UNE BANDE | | FIN DE PARTIE | | EN VENTE | | FLOTTE |
| | | | GRECQUE | VENTILÉ | | |
| | | RÉCUSA | | | LETTRES DE TAEF | |
| CAMEL-TE | PAGE | BAC | | | EXAMEN MÉDICAL | |
| | | | EN KÉRATINE | | RADINE-RIE | |
| PARTIR | DE BAS EN HAUT: CLIQUE | DE BAS EN HAUT: PEU | POSSESSIF | EN GRÈVE | FIN DE PARCOURS | QUI A UNE FIN |
| | | | CONNU | ULTRA-VIOLET | | |
| TEUF | | | NOTE | DIFFICILE | | |
| | PASSAT | | | BOLICLI-ERS | | |
| STUPIDE | POTE | | | | | |
| VAGUE | | | | CENTIME | ADVERBE | FIN DE VERBE |
| | | | | | | FORME D'AVOIR |
| | | | CRITIQUE | | | |
| BLEU | | | | SUITE | | |

Solution mots flechés d'hier

| | | | | | | | | | | | |
|-----------------|---|-----|---|-------|---------|---|--------|---|--------|--------|--------|
| DOUX ET SAUVAGE | P | MIL | V | APRÈS | PROVINE | E | PERVAI | A | SELECT | CARDIN | RÉSANE |
| PROVINE | L | O | U | P | MUS EN | T | E | S | T | E | S |
| | S | A | S | I | R | A | T | R | O | P | |
| ENRIF | C | O | B | R | I | O | | | | | |
| FINNÉ | I | R | R | E | E | L | E | M | T | | |
| FINNÉ | D | A | R | E | L | I | M | I | N | A | |
| HOMME À FIBLES | E | S | O | P | E | A | G | O | N | | |
| QUATRE-PIÈRE | B | E | I | N | Z | E | | | | | |
| LE | E | C | O | T | P | A | N | A | C | E | E |
| SYMBOLISME | H | A | S | A | N | D | S | | | | |
| PLAQUE | L | I | R | E | L | I | T | O | | | |
| PLAQUE | P | R | E | S | E | A | N | E | | | |
| PLAQUE | E | U | E | S | G | R | O | G | G | Y | |

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadja Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadja Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumen Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laarak

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (La Youne)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

| | | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 1 | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | ■ | |
| 3 | | | ■ | | | | | ■ | | |
| 4 | | | | | ■ | | | | | |
| 5 | | ■ | | | ■ | | | | | |
| 6 | | | | ■ | | | | | | ■ |
| 7 | | | | | | | ■ | | | |
| 8 | | ■ | | | ■ | | | | ■ | |
| 9 | | | ■ | | | | | | | |
| 10 | | | | | ■ | | | | | |

HORIZONTALEMENT

- 1- Il vit de chimères
- 2- Epris
- 3- Cardinal – Estonien – Coordonnant
- 4- Gros félin – Boit en chat
- 5- Largeur d'étoffe – Partis
- 6- Roue de rouet – Inventer
- 7- Adverbe – Poche
- 8- Première épouse – Dieu d'Egypte
- 9- Saint des Pyrénées – Pousser à l'extrême
- 10- Ote le poil – Chef

VERTICALEMENT

- 1- Personne maigre
- 2- Tout pour le savant – Personnel – En dopant
- 3- Drame nippon – Eau dure
- 4- Presque pas – En forme d'œuf
- 5- Anneau de marin – Sommet
- 6- Indicateur – Parcelle
- 7- Petite voie – Thymus
- 8- Qui n'est plus – Travail de dur
- 9- Pièce chantée – Liant
- 10- Boisson – Imperméable

Solution mots croisés d'hier

| | | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 1 | C | O | M | P | R | E | N | D | R | E |
| 2 | A | V | E | R | E | S | ■ | O | A | ■ |
| 3 | R | E | S | I | S | T | A | N | C | E |
| 4 | T | E | ■ | E | T | E | R | N | E | L |
| 5 | I | S | E | R | E | ■ | A | E | ■ | I |
| 6 | L | ■ | D | E | S | O | S | S | E | S |
| 7 | A | V | I | S | ■ | D | E | ■ | T | I |
| 8 | G | E | L | ■ | M | E | ■ | F | A | O |
| 9 | E | L | E | V | E | ■ | R | E | I | N |
| 10 | S | E | ■ | A | R | T | E | R | E | S |

Grilles de sudoku

Facile

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| | | 8 | 1 | 6 | | 5 | | | |
| 2 | | 6 | | | | 7 | | 8 | |
| | | | 7 | | 9 | | | | |
| 3 | | 9 | 8 | | 6 | 2 | | 1 | |
| | 7 | | | 9 | | | | 8 | |
| 8 | 2 | 4 | | 1 | 9 | | 6 | | |
| | | | 6 | 4 | | | | | |
| 9 | 3 | | | | 6 | | 4 | | |
| | | 5 | | 2 | 8 | 3 | | | |

Moyen

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 7 | | 2 | | | | 1 | |
| 1 | | | 7 | | | | | | 2 |
| | | 9 | | 5 | 1 | 6 | | | |
| 6 | 7 | | | | 9 | 2 | | | |
| | 3 | | 5 | | 8 | | 6 | | |
| | | 4 | 2 | | | | | 3 | 1 |
| | | 5 | 3 | 8 | | 1 | | | |
| 2 | | | | 5 | | | | | 4 |
| | 9 | | | 4 | 3 | | | | |

Difficile

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| | 6 | | 7 | 9 | | 2 | | | |
| | | 4 | | | | 3 | | 7 | |
| | | | | 5 | | | 8 | | |
| | | | | | 9 | | | | |
| 8 | 3 | | | 1 | | | 9 | 2 | |
| | | | 4 | | | | | | |
| | 4 | | | 6 | | | | | |
| 3 | | 1 | | | | 8 | | | |
| | | 6 | | 2 | 7 | | 5 | | |

Expert

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 6 | 9 | | | | | 3 |
| | | 3 | | | 2 | | 7 | | |
| | | | 8 | | | 6 | | 9 | |
| | | 1 | | | | | | 9 | |
| 8 | 2 | | | | | 7 | | 6 | |
| | 9 | | | | | | 1 | | |
| 2 | 6 | | | 5 | | | | | |
| | 3 | 2 | | | 5 | | | | |
| 1 | | | 8 | 7 | | | | | |

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | 2 | 5 | 6 | 9 | 4 | 8 | 3 | 1 |
| 8 | 9 | 4 | 1 | 3 | 7 | 5 | 6 | 2 |
| 3 | 6 | 1 | 5 | 2 | 8 | 9 | 4 | 7 |
| 6 | 1 | 8 | 3 | 7 | 5 | 4 | 2 | 9 |
| 9 | 5 | 7 | 2 | 4 | 1 | 6 | 8 | 3 |
| 2 | 4 | 3 | 9 | 8 | 6 | 1 | 7 | 5 |
| 5 | 3 | 6 | 4 | 1 | 2 | 7 | 9 | 8 |
| 4 | 8 | 9 | 7 | 5 | 3 | 2 | 1 | 6 |
| 1 | 7 | 2 | 8 | 6 | 9 | 3 | 5 | 4 |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | 8 | 2 | 5 | 1 | 3 | 7 | 9 | 4 |
| 7 | 4 | 3 | 2 | 9 | 6 | 1 | 5 | 8 |
| 9 | 1 | 5 | 4 | 8 | 7 | 6 | 3 | 2 |
| 1 | 2 | 9 | 6 | 4 | 5 | 3 | 8 | 7 |
| 4 | 5 | 6 | 3 | 7 | 8 | 2 | 1 | 9 |
| 8 | 3 | 7 | 9 | 2 | 1 | 4 | 6 | 5 |
| 3 | 7 | 1 | 8 | 5 | 4 | 9 | 2 | 6 |
| 2 | 6 | 8 | 7 | 3 | 9 | 5 | 4 | 1 |
| 5 | 9 | 4 | 1 | 6 | 2 | 8 | 7 | 3 |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 5 | 2 | 8 | 9 | 6 | 4 | 7 | 1 |
| 4 | 7 | 8 | 2 | 5 | 1 | 9 | 3 | 6 |
| 6 | 9 | 1 | 7 | 3 | 4 | 5 | 8 | 2 |
| 2 | 3 | 9 | 5 | 6 | 7 | 8 | 1 | 4 |
| 7 | 1 | 5 | 4 | 2 | 8 | 3 | 6 | 9 |
| 8 | 4 | 6 | 3 | 1 | 9 | 7 | 2 | 5 |
| 1 | 6 | 7 | 9 | 8 | 5 | 2 | 4 | 3 |
| 9 | 2 | 4 | 6 | 7 | 3 | 1 | 5 | 8 |
| 5 | 8 | 3 | 1 | 4 | 2 | 6 | 9 | 7 |

Expert

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 9 | 6 | 8 | 7 | 2 | 1 | 5 | 3 |
| 2 | 3 | 8 | 1 | 5 | 6 | 7 | 4 | 9 |
| 5 | 1 | 7 | 4 | 9 | 3 | 6 | 2 | 8 |
| 7 | 2 | 9 | 5 | 1 | 8 | 4 | 3 | 6 |
| 8 | 5 | 1 | 6 | 3 | 4 | 2 | 9 | 7 |
| 6 | 4 | 3 | 7 | 2 | 9 | 8 | 1 | 5 |
| 3 | 7 | 5 | 2 | 6 | 1 | 9 | 8 | 4 |
| 1 | 6 | 4 | 9 | 8 | 5 | 3 | 7 | 2 |
| 9 | 8 | 2 | 3 | 4 | 7 | 5 | 6 | 1 |

Le Maroc et l'Allemagne signent trois accords de 701,3 M€

Le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration et l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Rabat ont signé, mercredi, trois accords portant sur une enveloppe globale de 701,3 millions d'euros (M€), mise à la disposition du Maroc sous forme de prêts et de dons.

Paraphés par le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, Mohamed Benchaâboun, et l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Rabat, Götz Schmidt-Bremme, ces accords témoignent de l'excellence des relations de coopération et des liens d'amitié entre le Maroc, et l'Allemagne ainsi que de la pertinence des domaines d'intervention de cette coopération qui se concentre sur des secteurs prioritaires de développement du Maroc notamment, la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, le développement économique durable et la gestion des ressources en eau, précisent les deux parties dans un communiqué conjoint.

Cette signature marque, rapporte par ailleurs la MAP, le lancement d'un nouveau pilier de la coopération au développement entre les deux pays notamment au titre du "Partenariat pour encourager les réformes" destiné à accompagner le Maroc dans sa dynamique des réformes engagées, notamment en matière de réforme du secteur financier, d'amélioration du climat des affaires et de l'investissement, et de renforcement de la régionalisation avancée, dans l'objectif de développer davantage le potentiel du secteur privé et de promouvoir une croissance économique durable et créatrice d'emplois, souligne la même source.

MM. Benchaâboun et Schmidt-Bremme réaffirment la volonté des deux pays d'œuvrer ensemble dans le sens de la concrétisation des projets inscrits dans le cadre des accords signés et de renforcer davantage la coopération maroco-allemande dans ces domaines, conclut le communiqué.

Le prix du poisson et des légumes baisse en juin



L'indice des prix à la consommation (IPC) est ressorti en baisse pour la troisième fois consécutive, selon les chiffres que vient de publier le Haut-commissariat au plan (HCP).

L'IPC a accusé une baisse de 0,3% au cours du mois de juin 2020, a indiqué l'institution publique dans une note d'information relative à l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois précédent.

La baisse de l'indice des prix à la consommation au cours du mois dernier confirme une tendance baissière, observée durant les mois de mai (0,2%) et d'avril (0,1%).

La variation de l'IPC en juin dernier « est le résultat de la baisse de 1,3% de l'indice des produits alimentaires et de la hausse de 0,4% de l'indice des produits non alimentaires », a expliqué le Haut-commissariat dans sa note.

Selon les analystes du HCP, les baisses des produits alimentaires observées entre mai et juin 2020 ont concerné principalement les « poissons et fruits de mer » (6,5%), les « légumes » (5,1%), les « viandes » (1,3%), les « huiles et graisses » (0,8%), le « café, thé et cacao » (0,7%) et le « lait, fromage et œufs » (0,2%).

En ce qui concerne les produits non alimentaires, les données

recueillies font état d'une hausse qui a concerné principalement les prix des « carburants » (8,1%).

Pour rappel, l'indice des prix à la consommation du mois de mai avait été attribué à la baisse de 0,6% de l'indice des produits alimentaires et à la hausse de 0,1% de l'indice des produits non alimentaires.

Dans une note relative à cette période, le Haut-commissariat avait également relevé des baisses des produits alimentaires concer-

nant principalement les « légumes » (2,5%), les « poissons et fruits de mer » et les « fruits » (0,6%), les « viandes » (0,5%), le « lait, fromage et œufs » (0,2%) et les « huiles et graisses » (0,1%).

En revanche, la même source avait noté une hausse des prix au niveau du « café, thé et cacao » et du « sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie » de l'ordre de 0,1%. S'agissant des produits non alimentaires, les chiffres laissaient apparaître une baisse des prix au niveau principalement des « carburants » (0,9%).

A noter qu'au cours du mois de juin, « des baisses les plus importantes de l'IPC ont été enregistrées à Al-Hoceima (2,0%), à Tétouan et Safi (1,2%), à Béni Mellal (1,1%), à Marrakech et Errachidia (0,8%), à Fès (0,7%), à Serrat (0,6%) et à Tanger et Guelmim (0,4%) », a noté le Haut-commissariat soulignant, en revanche, que des hausses ont été enregistrées à Meknès et à Rabat avec respectivement 0,2% et 0,1%.

A titre de comparaison, en mai, les baisses les plus importantes de l'IPC avaient été enregistrées à Beni-Mellal (0,9%), à Kénitra (0,8%), à Rabat, Tanger et Errachidia (0,4%), à Dakhla et Safi (0,3%) et à Casablanca et Fès (0,2%).

Quant aux hausses, elles avaient été enregistrées à Serrat et Al-Hoceima (0,6%) et à Tétouan (0,4%).

Comparé au mois de juin de l'année précédente, l'indice des prix à la consommation du mois dernier a enregistré une baisse de 0,7% au cours du mois de juin 2020, en raison de « la baisse de l'indice des produits alimentaires de 1,6% et de la stagnation de celui des produits non alimentaires », a souligné l'institution publique.

En ce qui concerne les produits non alimentaires, les chiffres montrent que les variations vont d'une baisse de 4,7% dans le « transport » à une hausse de 3,1% dans l'« enseignement », a fait savoir le HCP.

Ainsi, « l'indicateur d'inflation sous-jacente aurait connu au cours du mois de juin 2020 une baisse de 0,2% par rapport au mois de mai 2020 et une hausse de 0,7% par rapport au mois de juin 2019 », a conclu le Haut-commissariat.

Il est à noter que l'indice des prix à la consommation n'a connu qu'une hausse depuis le début de l'année, en mars dernier (0,4%), suite à la hausse de 1,3% de l'indice des produits alimentaires et à la baisse de 0,2% de l'indice des produits non alimentaires.

Alain Bouithy



L'IPC poursuit sa tendance baissière pour le troisième mois consécutif

Ennaki Automobiles enregistre un chiffre d'affaires en repli à fin juin 2020

La société Ennaki Automobiles a réalisé, au 30 juin 2020, un chiffre d'affaires de plus de 139,41 millions de Dinars tunisiens MDT (soit environ 473,17 millions de dirhams), en régression de 25,58% par rapport à la même période une année auparavant, annonce le concessionnaire automobile tunisien.

Cette baisse est justifiée par la répercussion de la période de confinement général imposé par les autorités tunisiennes durant la crise sanitaire, explique le concessionnaire, doublement coté à la place casablancaise et sur la Bourse de Tunis, dans un communiqué sur ses indicateurs d'activité relatifs au T2-2020, notant qu'une reprise

de l'activité a été, toutefois, constatée durant les mois de mai et de juin, grâce à un plan de relance efficace, qui a permis à la société d'atténuer cette baisse et de retrouver un niveau d'activité normal.

La trésorerie nette de la société s'est améliorée, passant d'un solde négatif de 1,094 MDT à fin juin 2019, à un excédent de la trésorerie de 11,61 MDT au 30 juin 2020.

Les produits financiers ont affiché une baisse de 36,77%, due à la non-constatation des dividendes en 2020 après la décision de la banque centrale tunisienne de suspendre la distribution des dividendes pour les banques et les établissements financiers.

Reprise de la demande d'énergie électrique durant la première moitié de juillet

La demande sur l'énergie électrique a connu une nette décélération du rythme de baisse durant le mois de juin, voire même une reprise durant la première moitié du mois de juillet, selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF), relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

"En phase avec l'assouplissement progressif des mesures de confinement, la demande sur l'énergie électrique a connu une nette décélération du rythme de baisse durant le mois de juin, voire même une reprise durant la première moitié du mois de juillet", indique la DEPF dans sa note de conjoncture de juillet. Ainsi, l'évolution de l'énergie

nette appelée par jour et par décade n'a reculé que de 3,5% en moyenne durant le mois de juin et a enregistré une hausse de 2,2% en moyenne au cours des seize premiers jours du mois de juillet, annonçant une reprise de l'activité économique nationale durant la période post-confinement. La DEPF rappelle toutefois qu'en rapport avec l'arrêt total ou partiel de l'activité économique au niveau national, la demande sur l'énergie électrique a accusé une baisse à deux chiffres lors des mois d'avril et de mai, soit -14,3% et -13% en moyenne respectivement, eu égard à l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement pour faire face à la crise sanitaire du Covid-19.

Les avoirs nets officiels de réserve augmentent de 39 MMDH

Les avoirs officiels de réserve (AOR) se sont accrus de 39 milliards de dirhams (MMDH) par rapport à leur niveau de fin décembre 2019, permettant de couvrir plus de 7 mois d'importations, a souligné, récemment à Rabat, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, Mohamed Benchaâbou.

Les réserves de change des banques ont maintenu un niveau acceptable à hauteur de 16 MMDH à fin mai 2020, a expliqué M. Benchaâbou, dans un exposé

sur la situation économique à fin juin dernier et les perspectives de l'année 2020, lors d'une réunion conjointe entre la commission des finances et du développement économique à la Chambre des représentants et la commission des finances, de la planification et du développement économique relevant de la Chambre des conseillers.

Le ministre a relevé "l'absence de toute pression au niveau du marché des changes et la stabilité du taux de change du dirham autour du taux de référence sans aucune intervention de Bank Al-Maghrib (BAM)", faisant état d'une baisse des exportations des métiers mondiaux du Maroc, à l'instar de l'automobile (-40,3%), l'aéronautique (-30,4%), impactés fortement suite à la fermeture de l'économie mondiale et son impact sur les chaînes d'approvisionnement à l'international, rapporte la MAP.

Par ailleurs, les recettes fiscales se sont repliées d'environ 13 MMDH au cours du premier semestre 2020, soit une baisse de 10,5% par rapport à 2019, a-t-il indiqué, prévoyant une baisse de l'ordre de 41 MMDH de ces recettes vers la fin d'année.

Concernant les crédits bancaires, ils ont augmenté d'environ 20 MMDH durant les cinq premiers mois de 2020, fait savoir M.

Benchaâbou, mettant en avant l'amélioration continue des conditions de financement de l'économie nationale du fait de la stabilité des taux d'intérêts débiteurs dans des niveaux faibles malgré le déficit de liquidité persistant grâce à une politique monétaire expansionniste adéquate.

Il a également mis l'accent sur l'allègement de 13% du déficit commercial du Royaume, suite à la baisse de 33 MMDH des exportations, contre un plus fort repli des importations de 46,6 MMDH, ajoutant que les recettes voyage et les transferts des Marocains résidant à l'étranger ont diminué de 29%, ce qui a ramené le taux de couverture du déficit commercial par ces recettes à 57,6%.

Et de poursuivre que le compte courant de la balance des paiements devrait enregistrer une baisse de 3,9% par rapport à 2019, pour s'établir à environ 8% du Produit intérieur brut (PIB), sous l'impact, notamment du recul des secteurs exportateurs dont les métiers mondiaux, les recettes voyage et les transferts des Marocains.

Les Investissements directs étrangers (IDE) ont accusé, pour leur part, une baisse de 3,5 MMDH à fin juin 2020, a fait remarquer le ministre, notant que les recettes de ces investissements ont diminué de 21,2% au titre des six



premiers mois de 2020, ce qui est positif durant cette conjoncture où le Maroc jouit d'une grande crédibilité quant aux investissements étrangers.

"Compte tenu des indicateurs à fin juin, le déficit budgétaire devrait atteindre 82,4 MMDH, soit 7,5 du produit intérieur brut, contre une prévision initiale de 3,5%", a avancé le ministre.

Sur un autre registre, M. Benchaâbou a estimé que la crise provoquée par la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) entraînera une contraction plus sévère de l'économie mondiale que la crise financière de 2008, relevant

que les économies mondiales devraient connaître une lente reprise à partir du second semestre de cette année avec une forte croissance en 2021, et que le PIB ne retrouvera son niveau de 2019 qu'en 2022. A la lumière de ces évolutions, a-t-il soutenu, le cadre macroéconomique connaîtra une "dégradation", tant par rapport aux prévisions initiales qu'à l'année dernière, soulignant que ces prévisions dépendent fortement de l'évolution de cette crise au cours des prochains mois. Ce cadre sera mis à jour à la lumière de ces développements et des perspectives futures", a conclu le ministre.



Les réserves de change des banques ont maintenu un niveau acceptable à fin mai 2020

Mise en place d'une plateforme électronique dédiée aux demandes des subventions agricoles

Une plateforme électronique dédiée au dépôt des dossiers de demande de subventions agricoles, appelée "Guichet Unique Electronique" (GUE), a été mise en place par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts.

Accessible via l'adresse "https://fda.agriculture.gov.ma/gue", cette plateforme électronique dédiée aux agriculteurs vise à maintenir la dynamique d'investissement dans le secteur agricole, indique mercredi un communiqué du ministère, notant que l'objectif est de faciliter aux agriculteurs le processus de dépôt des

dossiers de demande de subventions, de réduire les déplacements aux guichets uniques et d'assurer une meilleure gestion des flux au niveau des guichets, notamment avec l'état d'urgence sanitaire, rapporte la MAP.

Les agriculteurs peuvent ainsi déposer leurs demandes d'approbation préalable ou demandes de subvention via une interface dédiée, leur permettant de renseigner toutes les informations et joindre les documents nécessaires au traitement de leurs demandes, poursuit le communiqué.

La version papier des dossiers reste en vigueur, elle permet de vérifier les éléments

du dossier électronique, ajoute la même source, faisant observer que le dépôt de la version papier peut se faire par voie postale, réduisant ainsi les déplacements physiques des agriculteurs aux guichets.

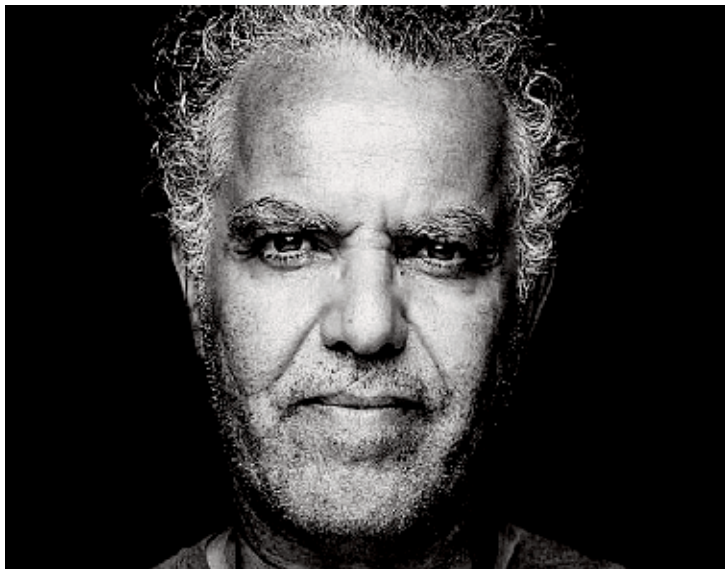
Plusieurs actions ont été menées par le Département de l'Agriculture en matière de formation des responsables et cadres des guichets uniques et des conseillers agricoles, rappelle-t-on, ajoutant que des actions d'information ont également été menées auprès des professionnels du secteur et partenaires opérant dans l'écosystème des aides et incitations agricoles, les

invitant à accompagner les agriculteurs dans l'utilisation du nouveau dispositif pour réussir son intégration et son appropriation.

La transformation digitale dans le secteur agricole a été inscrite parmi les objectifs de la nouvelle stratégie "Génération Green 2020-2030". Ainsi, la digitalisation du système des aides et incitations agricoles accordées à travers le Fonds de développement agricole (FDA) a connu une accélération dans le cadre des dispositions sanitaires liées à la crise du Covid-19, avec la mise en place par le Département de l'Agriculture de cette plateforme.

Hakim Belabbes

Le confinement, un temps d'introspection et de réflexion forcées, mais utiles



L'idée de mettre gratuitement la cinémathèque du Centre cinématographique marocain (CCM) à la disposition des Marocains est une bonne initiative qui intervient dans un contexte "où nous assistons de plus en plus à une disparition quasi-totale des salles de cinéma", a souligné le réalisateur Hakim Belabbes.

Le CCM a pris l'initiative de donner accès à certains films marocains gratuitement, ce qui va leur permettre d'être vus par un large public, a indiqué M. Belabbes lors d'un entretien accordé à la MAP, regrettant que le cinéma et le monde cinématographique soient lourdement impactés (des tournages interrompus, des salles de cinéma fermées...).

"Cette initiative va permettre également à ceux qui n'ont pas la chance d'avoir une salle de cinéma ouverte près de chez eux d'apprécier ce que les créateurs dans le domaine du cinéma au Maroc créent et ce qu'ils offrent", précise le cinéaste marocain, ajoutant que "le citoyen a le droit de voir ces films sous n'importe quel format ou sur n'importe quelle plateforme".

Par ailleurs, le confinement a des conséquences positives qui ont fait oublier l'impact négatif de la présence humaine, notamment l'industrie et la pollution de l'air, a noté M. Belabbes, estimant que ce temps de confinement était un "temps d'introspection et de réflexion forcées, mais utiles". "Nous voyons désormais le monde un peu plus clair", a-t-il lancé.

S'attardant sur l'incarnation de son attachement spirituel avec ses origines dans ses films, le réalisateur résidant à Chicago aux États-Unis, a fait observer que ce n'était pas une décision volontaire ou pensée de sa part de renouer avec ses origines, mais cet attachement avait forgé son style et son parcours cinématographique.

"Je n'ai pas eu d'autres possibilités que par ce processus personnel pour m'exprimer cinématographiquement et cela m'a reconforté", a-t-il révélé, ajoutant que l'élément moral constitue l'élément essentiel dans un récit cinématographique en parallèle avec les décisions esthétiques. Le cinéma est un "outil de fabrication et de manipulation", un outil "à double tranchant qui peut être utilisé dans plus d'un sens",

a-t-il jugé.

"Il fallait que je me batte pour retrouver la manière la plus sincère de m'exprimer. Il se trouve que cela passe par "Bejaad", qui est en fait comme une sorte de puits qui me rafraîchit", s'est exprimé le fils de cette ville avec un air nostalgique. "Bejaad est mon studio de tournage: j'y connais tout le monde, je peux tourner là où je veux, j'essaie de faire participer un maximum de personnes locales pour m'aider à faire le film, car je suis chez moi", s'est-il réjoui. "Cela ne veut pas dire que je ne peux pas tourner ailleurs. Je l'ai fait, mais je me sens en bonne compagnie quand je suis à "Bejaad" et je peux raconter ce que je veux et je peux adapter toutes mes histoires dans cet espace", a-t-il poursuivi.

Approché par la MAP sur les prix qu'il avait reçus ainsi que sur le processus esthétique de ses films, M. Belabbes a dit qu'il essaie de ne pas trop se concentrer sur le fait de juger son travail par les prix que ses films reçoivent.

Quant au processus esthétique, le réalisateur a noté que ce sont les histoires et les moments qui lui dictent un peu le processus et comment les ex-

ploiter cinématographiquement. "Il y a des choses qui ne changent jamais pour moi : cette idée d'être à mi-chemin entre la fiction et la non fiction", a-t-il dit.

Concernant le processus esthétique de ses films, le cinéaste marocain s'est dit toujours attiré par une certaine fragmentation du récit. "Je préfère aussi ne pas avoir à étaler ce qu'on appelle "An establishing shot". Je n'aime pas établir par un plan large et faire tout ce qui est présentation ou exposition des personnages et de l'espace", a-t-il expliqué. "Je préfère être dans l'espace et dans le temps parce que ce dernier est l'élément le plus essentiel pour sculpter un moment d'humanité sur écran", a révélé le réalisateur.

Interrogé sur ses futurs projets, le metteur en scène a affirmé qu'il est en train de monter un film qu'il avait tourné en juillet 2019 à Bejaad encore. "Il s'agit là de 18 histoires dans un seul film et comment elles sont reliées par le temps et par l'espace", a-t-il confié à la MAP. "Ces histoires émanent de mon enfance, de mon adolescence et des histoires que j'ai vécues et d'autres que l'on a racontées", a-t-il précisé.

La relance de la coopération entre les musées français et marocains au centre de réunions de travail à Paris

La relance post-confinement de la coopération et de la collaboration entre les musées français et marocains a été au centre de réunions de travail tenues, mercredi et jeudi à Paris, par le président de la Fondation nationale des musées du Maroc (FNMM), Mehdi Qotbi.

Ainsi, M. Qotbi a eu plusieurs réunions avec des responsables de musées français, le président de l'Institut du monde arabe, Jack Lang, ainsi qu'avec la nouvelle ministre française de la Culture, Roselyne Bachelot.

Une réunion de travail a rassemblé le président de la FNMM et des responsables du musée du Louvre pour fixer une nouvelle date pour l'exposition Eugène Delacroix, reportée pour cause de la pandémie de Covid-19. Cette exposition, la première du genre dans le monde arabe et en Afrique, qui devait se tenir du 8 avril au 1er juillet 2020 au Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain (MMVI) de

Rabat, aura lieu le 5 avril 2021.

Pour rappel, le président de la FNMM et le président du Musée du Louvre, Jean-Luc Martinez, avaient signé en juin 2019 une convention-cadre pour l'organisation d'une exposition exceptionnelle sur ce grand peintre français.

L'idée de cette exposition, qui sera conçue spécialement pour le Maroc, pays où ce peintre de génie a séjourné pendant plusieurs mois en 1832 et qui est resté pour lui une source d'inspiration durant toute sa vie, est de présenter à la fois des peintures de Delacroix mais aussi des objets marocains ramenés par le peintre en France.

Le président de la FNMM a tenu, en outre, une réunion avec le nouveau président du musée Quai Branly, Emmanuel Kasarhérou, sur la formation du personnel muséal. Avec le président de l'IMA, Jack Lang, le président de la FNMM a évoqué la possibilité d'une exposition de Jean Besan-

cenot, l'un des grands photographes au monde. A cet égard, M. Qotbi a manifesté un fort intérêt à sa collection consacrée au vivre ensemble au Maroc qui a été et qui demeure une terre de tolérance.

Une exposition de ce célèbre photographe sur "Les juifs du Maroc, 1934-1937", se tient, par ailleurs, du 30 juin 2020, jusqu'au 2 mai 2021 au Musée d'art et d'histoire du judaïsme à Paris. Cette exposition rencontre, elle aussi, un franc succès.

Le président de la FNMM a tenu également une réunion de travail avec le président du Centre Pompidou, Serge Lasvignes, pour échanger sur une future exposition d'œuvres d'artistes marocains.

Reçu, jeudi, par la nouvelle ministre de la Culture Roselyne Bachelot, M. Qotbi s'est félicité d'un "entretien riche et prometteur d'une future collaboration féconde entre les musées marocains et français".

La ministre française de la Culture, qui

a exprimé son admiration et son amour pour le Maroc, a accepté le principe de venir participer à l'inauguration officielle de l'exposition Eugène Delacroix. Elle a également affirmé qu'elle appuie et va toujours appuyer la coopération et la collaboration entre les musées français et marocains.

"Les différents responsables avec lesquels j'ai eu des réunions de travail ont unanimement salué le travail accompli par la Fédération nationale des musées du Maroc, durant cette pandémie. Et nous avons été tous d'accord pour affirmer que la culture aujourd'hui est essentielle pour notre quotidien et qu'il faut donner tous les moyens pour la faire prospérer", a déclaré M. Qotbi à la MAP, tout en exprimant sa satisfaction que le grand projet de l'exposition Eugène Delacroix a été reconduit au Maroc.

Il s'agit là d'"un grand événement" qui aura lieu le 5 avril 2021, au Maroc, s'est félicité le président de la FNMM.

Taylor Swift annonce la sortie d'un nouvel album surprise



La chanteuse américaine Taylor Swift a annoncé jeudi la sortie surprise d'un nouvel album intitulé "Folklore", son huitième opus studio. L'album comprendra seize titres, l'édition physique "deluxe" (entrichie) du disque en comptant un de plus, "the lakes", a révélé l'artiste sur son compte Instagram.

"La plupart des choses que j'avais prévues cet été ne se sont pas produites, mais il y a quelque chose que je n'avais pas prévu et qui s'est bien réalisé", a expliqué la jeune trentenaire au sujet de ce nouvel album. Si Taylor Swift n'a publié aucun extrait de l'album, il semble s'agir d'un disque à la

tonalité moins pop, à en juger par sa collaboration avec le groupe folk Bon Iver, qui a co-écrit une partie des morceaux et chante sur l'un d'eux. La chanteuse, qui a percé dans la country avant de passer à la pop, a également travaillé avec Aaron Dessner, cofondateur et multi-instrumentiste du groupe de rock indépendant The National. Dessner, qui a créé en 2016 avec le fondateur de Bon Iver, Justin Vernon, le groupe folk rock Big Red Machine, a co-écrit ou produit 11 des 16 morceaux de "Folklore". Auteure, Taylor Swift a une nouvelle fois écrit ou co-écrit tous les titres du disque, comme elle l'avait fait pour la plupart

des morceaux de ses albums précédents.

"Avant cette année, j'aurais probablement trop réfléchi au moment 'parfait' pour sortir cette musique", a expliqué la chanteuse sur Instagram. "Mais l'époque que nous vivons me rappelle tout le temps que rien n'est certain." "Mon instinct me dit que si vous faites quelque chose que vous aimez", a-t-elle écrit, "vous devriez simplement le proposer au monde."

"Le dernier album de Taylor Swift, "Lover", était sorti fin août 2019. Les six derniers albums de la chanteuse ont tous atteint le sommet des ventes aux Etats-Unis.

Bouillon de culture

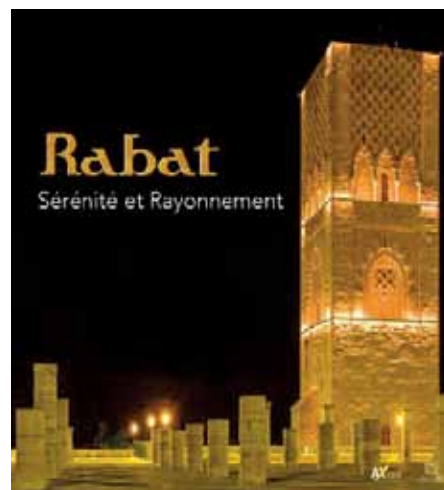
Parution

"Rabat, sérénité et rayonnement" est l'intitulé d'un beau livre consacré à la diversité culturelle de la capitale qui vient de paraître aux éditions Axions Communication en trois langues (arabe, français et anglais).

Cet ouvrage de 239 pages, réalisé sous la direction de Mohamed Nabil Benabdellah et Saâd Hossini, se veut être une fenêtre sur les mystères et les secrets de cette Ville lumière, aujourd'hui, doublement capitale, marocaine et africaine, de la culture. "Rabat, joyau du Royaume", "Rabat l'historique", "Rabat, une authenticité aux couleurs multiples", "Rabat, ville des lumières, nature, sport et loisirs" et "La grande métropole de l'avenir" sont autant de chapitres composant cette belle parution.

La réalisation de ce livre dédié à la ville des lumières, classée patrimoine universel de l'UNESCO, a été confiée à des artistes et des experts reconnus, pour lui garantir à la fois un haut niveau scientifique, une accessibilité au large public et une charte graphique agréable. "Rabat est l'héritière de plusieurs milliers d'années d'histoire car occupée depuis les temps préhistoriques. De sa situation géographique sur le littoral atlantique, à l'embouchure de l'Oued Bouregreg, elle a toujours tiré sa force", lit-on dans la 4ème de couverture.

"Centre de partages et d'échanges, où diverses civilisations phénicienne, maure, romaine, andalouse, islamique et européenne, ont laissé leurs empreintes tangibles et intangibles. Autant d'atouts qui lui ont assuré une place sur la liste du Patrimoine culturel de l'humanité", poursuit-on de même source.



"Chaghab al fikr wal houriya", une immersion dans la vie de l'écrivain et penseur Mahmoud Amin Al Alam



Le nouvel ouvrage d'Abdelaziz Jadir "Chaghab al fikr wal houriya" (bêtises de l'intellect et de la liberté, ndlr), paru aux éditions "La croisée des chemins", est une immersion biographique qui retrace la vie littéraire et politique de l'écrivain et penseur égyptien Mahmoud Amin Al Alam.

Au long de ses 283 pages, l'ouvrage emmène le lecteur, à travers un dialogue, dans les moments marquants de la vie de Mahmoud Amin Al Alam (1922-2009), depuis sa naissance, en passant par l'impact familial et étudiant, son amour pour la philosophie, la critique littéraire et la pensée jusqu'à sa passion pour la politique, son arrestation, son incarcération, son exil et son engagement avec le parti communiste égyptien.

Dans son introduction, Abdelaziz Jadir écrit que ce nouvel ouvrage "s'inscrit dans le cadre de la série (dialogue) avec des écrivains qui ont laissé leur empreinte dans la culture arabe". Ce livre est aussi une

nouvelle tentative dans une quête pour "préserver la mémoire". Il fait partie de la collection (série avec ...) qui se veut un hommage à des personnalités dont on a voulu prendre soin et présenter au lecteur, ajoute-t-il.

L'ouvrage se décline en 12 chapitres traitant différents angles de la vie de Mahmoud Amin Al Alam, depuis sa naissance dans le quartier populaire "Darb Ahmar" au Caire, en s'arrêtant sur ses souvenirs d'enfance, son initiation à la vie politique et partisane, son expérience personnelle, en passant par sa critique des grands écrivains comme Abbas Mahmoud Al Akkad et Taha Hussein ainsi que son expérience dans le domaine de la presse.

L'auteur décrit le dialogue avec Mahmoud Amin Al Alam tel "une eau fine, imprégnée de spontanéité, couronnée par des idées profondes et une réplique distinguée, alors que la remémoration de l'idée est une cascade qui nécessite de

creuser des tranchées pour l'entourer et l'orienter".

Pour M. Jadir, la discussion avec Al Alam est "une balade intellectuelle, qui passe de la pensée philosophique vers le marxisme, puis le patrimoine arabo-islamique, la politique et la littérature...c'est une balade intellectuelle à travers les ruelles de la connaissance".

Mahmoud Amin Al Alam, poursuit l'auteur, fait partie d'une catégorie spéciale d'écrivains et penseurs qui tendent vers la "rareté". Il est capable de s'auto-critiquer et d'assumer ses convictions sans jamais affronter ceux qu'il estime dans le tort. Pour l'auteur, c'est un écrivain penseur et non pas un politicien, dont l'opportunisme le fait sortir des sentinelles de la liberté relative pour le lancer dans la politique dans son concept arabe brut, qui justifie tout et est incapable de fournir une autocritique ou une critique de son cadre et de son organisation.



Aya Nakamura, la chanteuse française la plus écoutée dans le monde

Aya Nakamura est la chanteuse française la plus populaire auprès des utilisateurs de Spotify du monde entier. L'artiste de 25 ans occupait ainsi la 288e place du classement des interprètes les plus écoutés sur la plateforme lundi 20 juillet, devançant d'autres Français comme Jul, Booba ou PNL, indique Le Mouv'.

Elle a séduit cinq fois plus d'auditeurs mensuels que ces deux derniers, avec un chiffre dépassant les 12 millions.

«EH BHEEE!! Merci à vous pour tout ça», a réagi sur Twitter le jour même celle qui aurait dû participer au festival Coachella si l'événement n'avait pas été annulé à cause du coronavirus. Aya

Nakamura n'a cependant pas conquis que des anonymes. Des artistes et célébrités comme Rihanna, Maluma ou encore Neymar ont validé ses chansons.

Jolie nana, le dernier single en date de l'artiste, disponible depuis vendredi 17 juillet, est quant à lui classé 144e au palmarès des titres les plus choisis sur Spotify, rapporte BFMTV.

Entre les visionnages du clip sur YouTube et les écoutes sur les portails de streaming, Le Parisien estime que le morceau a été vu ou entendu 10 millions de fois dans les trois jours qui ont suivi sa sortie.



Amber Heard accusée de mentir sur ses blessures

Dans le procès qui oppose Johnny Depp au tabloïd britannique The Sun, qui l'avait qualifié d'homme qui bat sa femme dans un article publié en 2018, les langues se délient de jour en jour. Longuement interrogée à la barre de la cour royale de justice à Londres, Amber Heard a été accusée de mentir sur les blessures que lui aurait faites l'acteur américain pendant leur relation. Pour l'avocate de Johnny Depp, les déclarations de son ex-épouse ne seraient qu'un tissu de mensonges fabriqués dans le but de passer pour une victime. L'actrice de 34 ans avait affirmé avoir eu deux yeux au beurre noir, le nez et une côte cassée après une violente dispute avec Johnny Depp. "Certaines de nos disputes étaient si graves que j'avais peur qu'il me tue, soit intentionnellement, soit parce qu'il aurait perdu le contrôle et serait allé trop loin. Il a explicitement menacé de me tuer à plusieurs reprises, surtout vers la fin de notre relation", avait-elle déclaré.

Des accusations jugées complètement fabriquées par l'équipe de l'acteur, déterminée à pointer les incohérences dans le discours d'Amber Heard. Alors que les témoins se succèdent à la barre depuis plusieurs jours, les déclarations de l'actrice ont été sérieusement mises à mal par certains soutiens de Johnny Depp.

L'ancienne femme de ménage du couple, l'ex-garde du corps de l'acteur... Plusieurs témoins sont venus donner leur vérité dans le cadre du procès, certains n'hésitant pas à dépeindre Amber Heard comme une véritable manipulatrice, elle-même particulièrement violente, ce dont l'actrice s'est toujours défendue. "J'ai souvent entendu Mme Heard crier sur M. Depp et sur d'autres personnes. Elle a un mauvais caractère et je ne voulais pas qu'elle me crie dessus. À l'inverse, en plus de 30 ans de travail pour M. Depp, je n'ai jamais vu M. Depp être violent avec quelqu'un ou lui crier dessus", a notamment expliqué la femme de ménage à la barre.



Brad Pitt a refusé le rôle de la rock star dans "Presque Célèbre"

Sorti en 2000, Presque Célèbre suit les pérégrinations d'un jeune journaliste musical qui, dans les années 1970, se retrouve embarqué avec Stillwater, un groupe de rock au succès montant. Et lorsque Cameron Crowe a écrit son film, il avait un casting bien précis en tête. Il espérait notamment avoir Brad Pitt pour camper le rôle de Russell Hammond, le leader du groupe.

«J'avais Brad Pitt parce que j'avais eu un bon contact avec lui à l'époque de Say Anything. Il commençait à exploser et il avait vraiment quelque chose, s'est souvenu le réalisateur pour le podcast Origins: Almost Famous Turns Twenty. Alors je l'ai appelé pour jouer Russel Hammond, et on a travaillé là-dessus pendant quatre mois. Il a lu le script avec Natalie Portman.»

Car Cameron Crowe avait également choisi Natalie Portman pour jouer le rôle de la sulfureuse Penny Lane. Mais l'actrice a finalement renoncé au rôle au profit de Kate Hudson, que le film a contribué à révéler. Enfin, le réalisateur avait pensé à Meryl Streep pour incarner la mère du personnage principal, mais le rôle est finalement revenu à Frances McDormand. A l'arrivée, Cameron Crowe a pu réaliser son film avec un casting tout à fait honorable dont Billy Crudup dans le rôle de Russell Hammond. Mais le refus de Brad Pitt lui est toujours resté en travers de la gorge. «J'ai pleuré, a admis le réalisateur. Je savais qu'il n'était jamais vraiment tombé amoureux du personnage. Il aimait l'idée du personnage. Mais peut-être que ce n'était pas assez bon sur le papier.»



Meghan Markle jalouse de Diana ?

Vingt-trois ans après sa disparition tragique, l'ombre de Diana continue de planer sur la famille royale britannique. Toujours aussi populaire, celle que l'on surnommait la princesse des cœurs ferait d'ailleurs des jalouses. C'est en tout cas ce qu'affirme l'écrivaine Lady Colin Campbell, auteure d'un livre sur Meghan et Harry, qui a expliqué au magazine New, cité par The Express, comment l'ancienne actrice avait tenté, en vain, de suivre les pas de sa défunte belle-mère.

Selon elle, "si Harry avait épousé quelqu'un d'autre, il serait toujours membre de la famille royale", et d'ajouter, "je crois que l'ambition de Meghan a toujours été de surpasser Diana". Or, en renonçant à ses fonctions royales et retournant vivre à Los Angeles, l'actrice de Suits était persuadée qu'elle parviendrait à devenir "la grande star qu'elle a toujours voulu être", ce qui, pour

Lady Campbell "n'arrivera pas".

Plus encore, l'écrivaine, qui n'épargne décidément pas le couple, estime qu'"Harry est beaucoup moins intelligent" que son épouse et que ce dernier "est tellement désespéré de lui plaire" qu'il est prêt à tout pour lui faire plaisir, et ce, même si cela semble parfois "mal conçu". Une situation qu'elle juge "terriblement triste". Un avis que semble partager Trevor Coult, ancien camarade de l'armée de Harry pour qui le petit-fils préféré de la reine est "un idiot complet" qui "s'est perdu" depuis qu'il a quitté "avec Meghan Markle la Grande-Bretagne et la famille royale pour Hollywood", comme il le confiait The Mirror. "Il est devenu un parfait idiot. Ses commentaires sont dégoûtants et pour ma part, je suis heureux qu'il ait quitté le Royaume-Uni", a-t-il déclaré. Des critiques acerbes dont a fait fi le principal intéressé.



Dua Lipa tease un morceau avec J Balvin et Bad Bunny

L'interprète de 'Physical' - qui a déjà collaboré dans le passé avec Calvin Harris, Sean Paul ou encore Brockhampton - a partagé le clip d'une chanson qui s'appelle 'Un Dia' sur les réseaux sociaux tout en mentionnant la star colombienne et le rappeur portoricain.

Le nouveau titre de Dua Lipa devait être disponible vendredi. Le nouveau morceau devrait sortir juste après le clip vidéo de la chanson 'Hallucinate', qui figure sur le deuxième album de la star de 24 ans, 'Future Nostalgia'.

Par ailleurs, la chanteuse britannique a récemment révélé que le fait de se sentir intimidée ou impuissante l'avait inspirée dans l'écriture de ses chansons.

L'interprète du titre 'Don't Start Now'

- qui est en couple avec le mannequin Anwar Hadid, le frère de Gigi et Bella Hadid - a expliqué que le titre 'Boys Will Be Boys' - qui figure sur son dernier album - a été inspiré par une de ses expériences personnelles.

Elle a expliqué : « Je parlerai toujours ouvertement de l'égalité femme-homme, surtout au travail mais cette chanson fait référence à quelque chose que j'ai vécu et qui m'a rappelé qu'être une femme est difficile.

« J'en ai parlé à mes amies et elles ont toutes fait la même chose. Faire semblant d'être au téléphone quand tu rentres tard le soir toute seule.

« On essaye toujours d'éviter la confrontation ou on évite de porter certaines tenues ».



Guéri du coronavirus, Charlélie Couture pousse un énorme coup de gueule

L'artiste français Charlélie Couture a été contaminé par le Covid-19 en mars dernier. Aujourd'hui, il va bien mieux mais il a dû subir une intervention chirurgicale, sans lien apparent avec le virus. Le chanteur a alors affiché son énervement sur les réseaux sociaux, concernant les tests de dépistage du virus, qu'il a dû une nouvelle fois subir.

Le 26 mars dernier, Charlélie Couture annonçait à ses fans avoir été testé positif au Covid-19 dans un texte publié sur sa page Facebook. Il avait décrit en détail le calvaire qu'il était en train de vivre : "J'ai l'impression d'écrire une chronique de science-fiction, pourtant non, c'est la réalité. Je croise les doigts comme un marin chaque fois que la nuit vient, et pourtant, comme un skipper, je me dis que c'est juste un cap à passer, un cap de Bonne Espérance...". Son état de santé s'était lourdement aggravé et il avait vu sa température monter en flèche : "Des jours sans fin, au fond du trou. Incapable de rien. Même plus rester assis. Même plus me lever. Des jours au trente-sixième dessous". Un mois plus tard, l'artiste donnait enfin des nouvelles rassurantes de son état de santé. "Je peux faire le malin maintenant que ce n'est pas dangereux pour autrui et que je suis immunisé moi-même. Je n'ai plus la même angosse", avait-il

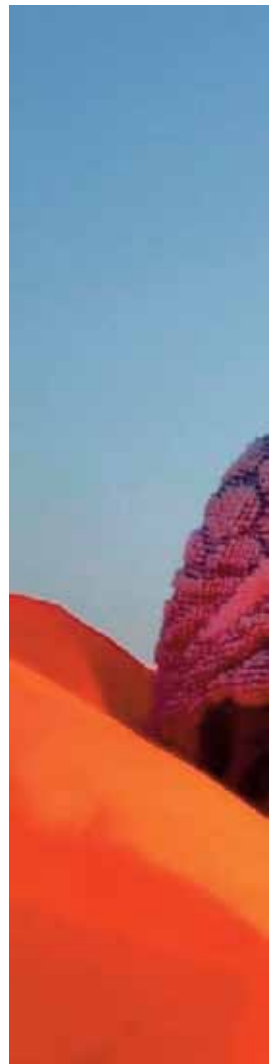
témoigné aux équipes de BFM TV.

Alors certes, Charlélie Couture est bel et bien en meilleure forme mais la crise sanitaire est toujours présente. Et apparemment, le chanteur en a fait les frais. Alors qu'il devait subir une intervention chirurgicale, l'artiste s'est rendu à l'hôpital. Et tout ne s'est pas passé comme prévu : en effet, le personnel hospitalier lui a demandé ses résultats de tests de Covid-19. "Mais les protocoles changent tout le temps. Si dans un premier temps, il fallait un délai de 76 heures entre le test et l'opération, trois semaines après cette durée avait été inopinément réduite à 48h. Convoqué un lundi pour une intervention le lendemain, je ne pouvais pas faire le test en amont à cause du week-end", explique-t-il dans une publication Facebook. Charlélie Couture a donc été obligé de repasser un test de dépistage, ce qui l'a fortement énervé : "On m'a donc une nouvelle fois introduit le grand coton tige jusqu'au sinus et j'ai occupé un lit à attendre le résultat qui est arrivé négatif comme prévu le lendemain. Perte de temps, dépense de budget sous prétexte de précautions, c'est ainsi que le monde ira à sa perte". Une très grosse contrariété qui n'a pas empêché le chanteur de se faire opérer. Tout s'est bien déroulé, malgré une entrée à l'hôpital, fracassante !



Horizons oubliées de la pandémie

Une crise migratoire permanente



Alors que l'Europe a fermé ses frontières et suspendu ses vols début mars pour lutter contre la propagation de Covid-19, les migrants sans papiers et les travailleurs migrants sont restés bloqués en Espagne pendant deux mois, dont beaucoup sans le moindre espace de vie ni sources de revenus, au point où certains n'ont trouvé refuge que dans des gymnases alors que d'autres sont littéralement à la rue. D'autres encore ont même essayé, en dernier recours, d'entrer au Maroc à la nage depuis Sebta.

Avec la fermeture des frontières et les instructions gouvernementales de rester chez soi dans la plupart des pays, le niveau de sécurité et des services destinés aux demandeurs d'asile et aux réfugiés a été considérablement impacté. Il en résulte qu'un grand nombre de migrants au Maroc et dans le monde entier sont confrontés à des situations sanitaires dangereuses et à une insécurité économique accrue.

Les migrants au Maroc, même ceux qui ont des papiers en règle, ne peuvent pas bénéficier de l'aide publique. Pour beaucoup, les revenus et

les moyens de subsistance sont tributaires de la mobilité des individus. La majorité des migrants occupent des emplois informels (vendeurs à la sauvette et travaux non contractuels tels que nettoyeurs), un secteur qui contribue à hauteur de 20 % du PIB du Maroc. Avec ces fermetures, nombreux sont ceux qui n'ont aucune source de revenus et qui ne peuvent prétendre à aucune aide financière du gouvernement.

Sans source de revenus, certains ne mangent pas tous les jours et d'autres sautent des repas. Dans les circonstances actuelles et en raison de cette restriction de la libre circulation des individus, les demandeurs d'asile, les réfugiés et les immigrants sont plus vulnérables à la perte permanente d'un emploi et à l'expulsion.

Quelles perspectives d'avenir ?

La stigmatisation, la désinformation et la discrimination ont conduit à de nouvelles restrictions pour les migrants. Ainsi, des fausses déclarations et des rapports mensongers ont contribué à répandre des rumeurs

selon lesquelles les migrants étaient porteurs du virus et qu'ils le propageaient au sein des communautés. Au Liban, les réfugiés syriens sont visés par des couvre-feux qui ne s'appliquent pas aux autres citoyens (étrangers ou autochtones), et ce, en dépit du faible nombre de cas confirmés de Covid-19 parmi les réfugiés syriens (seulement 1,3 %).

Les nouvelles restrictions à la migration laissent entrevoir des répercussions à plus long terme sur la mobilité et une augmentation de l'exclusion sociale, ce qui aura pour conséquence des problèmes tels que la discrimination voire des fractures sociales d'ordre global, car la production se déplace localement et l'isolement économique s'accroît.

Cette mobilité restreinte encourage les migrations périlleuses et illégales, forçant davantage de personnes à se tourner vers les passeurs, augmentant ainsi leur vulnérabilité face à la traite des êtres humains et les abus dans l'exploitation du désespoir des personnes. Cela inclut d'autres restrictions potentielles pour les (travailleurs) migrants qui cherchent à se

réfugier dans des pays tiers, tels l'Espagne ou l'Italie.

La migration dans un contexte marocain

Pays d'émigration traditionnel, le Maroc est rapidement devenu la route de migration la plus sûre vers l'Europe, avec un accès terrestre à la frontière dans les présides occupés de Sebta et Mellilia. Bien que le nombre de passages illégaux de la frontière vers l'Espagne ait diminué de moitié depuis 2018, la majorité (28%) des migrants qui sont entrés en Espagne continentale l'année dernière provenaient du Maroc.

Le Maroc a commencé à réduire considérablement le nombre de passages illégaux transfrontaliers vers l'Europe en renforçant les contrôles. Ainsi, si les migrants viennent à se faire prendre, ils risquent de se retrouver dans un cercle vicieux d'expulsion. Arrivés à la frontière espagnole, ils sont arrêtés et ramenés en bus dans les villes du sud du Maroc, loin des passeurs qui pourraient de nouveau leur proposer des



traversées clandestines. Alors que les autorités continuent à restreindre la libre circulation des individus, les migrants et les passeurs sont poussés à chercher de nouveaux itinéraires – par exemple la mer, qui est souvent plus dangereuse.

Depuis 2014, le gouvernement marocain a mené deux grandes campagnes de régularisation, accordant des permis de séjour à quelque 50.000 migrants à l'intérieur du pays. Cependant, le HCR rapporte que « des lacunes persistent dans l'accès aux documents de régularisation et à l'emploi ».

Le Maroc pourrait voir de plus grandes populations de travailleurs migrants bloqués indéfiniment dans des centres de migration tels que Rabat si les restrictions migratoires continuent de se resserrer dans les zones qui sont des destinations populaires, tels que l'Espagne, la France ou encore l'Italie.

Quelles solutions pour l'immédiat ?

Des organisations comme la Fondation du Haut Atlas (HAF) proposent des solutions. A partir de 2020 et en partenariat avec la HAF, des étudiants en droit de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah fournissent une aide juridique gratuite aux

migrants de la région de Fès, en particulier aux victimes de la traite, aux jeunes et aux femmes.

Selon les estimations, la ville de Fès abriterait des dizaines de milliers de migrants, dont beaucoup proviennent des régions subsahariennes d'Afrique et vivent dans les « nouveaux » quartiers de la ville. Souvent, il s'agit de quartiers dits « modestes ou pauvres » et dans lesquels les migrants éprouvent des difficultés à trouver du travail en raison d'un accès limité à l'assistance juridique. Dans une étude sur les migrants de Fès, seuls 53 % des personnes interrogées ont déclaré avoir ou avoir eu un travail rémunéré depuis leur arrivée.

Cette aide juridique apportée aux migrants permettrait de réduire le risque que les réseaux de trafiquants et de passeurs tirent profit de cette détresse humaine, tout en offrant aux étudiants en droit la possibilité d'acquérir une expérience précieuse dans ce domaine, et en mettant en relation les migrants et les femmes avec les OSC pour qu'ils développent des compétences et créent leurs propres coopératives ou entreprises, ce qui peut avoir un impact positif direct sur le chômage des jeunes. Grâce à un système d'assistance

juridique et économique plus solide, les migrants seront plus à même de s'enraciner plutôt que de se risquer dans une migration clandestine vers l'Europe.

Les organisations de développement et de défense des droits de l'Homme offrent de plus en plus de soutien aux migrants à travers le pays, mais il est important qu'elles prennent des mesures supplémentaires au niveau local. Le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a tiré à plusieurs reprises la sonnette d'alarme sur le fait que certaines mesures de quarantaine et de restrictions à la libre circulation doivent être appliquées dans le respect des normes internationales en matière de droits de l'Homme. Afin d'éviter de retarder les procédures de demandes d'asile, pourquoi ne pas les traiter à distance, lorsque les restrictions empêchent les entretiens en face à face. L'extension des permis de séjour à ceux qui en ont besoin peut améliorer l'accès aux soins de santé des migrants dans les zones touchées par la pandémie.

En mai dernier, le HCR et le Conseil national de l'Association médicale, en partenariat avec le gouvernement marocain, se sont associés pour améliorer l'accès aux

soins de santé et aux médicaments pour les demandeurs d'asile et les réfugiés au Maroc.

Les politiques migratoires marocaines soutiennent une approche humanitaire et condamnent toute forme de racisme. Toutefois, les ressources pour les migrants demeurent difficiles d'accès et les obstacles juridiques persistent.

D'autres mesures peuvent être prises pour améliorer l'accès aux soins de santé et aux services juridiques pour les groupes de migrants vulnérables, notamment l'accès au soutien psychosocial, aux logements d'urgence, à l'éducation préscolaire, à la garde d'enfants, à la médiation ou encore à l'aide d'urgence occasionnelle (comme dans le cas d'un confinement). Le mois d'octobre a marqué un triste record : il a enregistré le plus grand nombre de migrants à avoir traversé le Maroc vers l'Espagne. Il est donc primordial d'adopter ces mesures de toute urgence afin d'éviter une recrudescence des passages transfrontaliers dangereux et illégaux.

Par Jacqueline Skalski-Fouts

Jacqueline Skalski-Fouts est en premier cycle d'études en relations internationales à l'Université de Virginie.

**"ST MODE"
SARL A.U**

Aux termes d'un procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a été décidé ce qui suit :
I- La Ratification de la Cession des Parts intervenue entre Mme YNAS HASNAOUI AMRI, en tant que cédante de MILLE (1000) parts sociales, lui appartient dans ladite société.
Et Mr KHALID HATIM, en tant que cessionnaire desdites parts.
Par conséquent l'article 7 des statuts est modifié.
II-La démission de la gérante unique M m e YNAS HASNAOUI AMRI et la nomination de Mr KHALID HATIM en qualité de gérant unique pour une durée illimitée.
III-La société sera valablement engagée par la seule signature du gérant unique Mr KHALID HATIM.
VI-Etablissement des statuts refondus.
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 5830/PA

Sté « PROMO NADA »
I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 15.07.2020 de la Société « PROMO NADA » SARL, au capital de 100.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, 116 Bd Mohamed V Appartement N° 1. 1er Etage V.N., il a été décidé:
* Radiation.

II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 20.07.2020, sous le n° de dépôt 1753/2020, et le RC n° 20 323.
LIQUIDATEUR

N° 5831/PA

**REST WORK SARL AU
AVIS DE
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/07/2020, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : « REST WORK » SARL D'ASSOCIÉ UNIQUE
Objet social : la société a pour objet : Entrepreneur de travaux divers ou constructions, entrepreneur de menuiserie aluminium métallique ou en PVC
Siège social : GROUPE ATAKADDOUM GH2-17 ETAGE 2 SIDI BERNOUSSI CASABLANCA
Durée : 99 ans
Capital social : le capital social est fixé à la somme de cent mille (100 000,00) dirhams
Année sociale : l'année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12
Gérance : Mr SEBBAHI EL HOUCINE, titulaire de la C.I.N N°BB119621
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca

sous le n°466209 du registre de commerce.

N° 5832/PA

**ENTREPRENDRE
BUSINESS CENTER
BGCO ACTION
"S.A.R.L"**

Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 08/07/2020. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L dont les caractéristiques sont les suivantes :
D E N O M I N A T I O N :
BGCO ACTION "S.A.R.L"
OBJET : ENTREPRENEUR DE TRANSPORT DE VOYAGEUR PAR AUTOMOBILES
LE SIEGE : CASA-BLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG Q.H.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune.
- Mr. EL MOSTAFA SA-MOULH... 500,00 Parts
- Mme SAADIA BGUIRY ... 500,00 Parts
Soit un total de 1000,00 Parts

GERANCE : La société est gérée par la gérante : Mme SAADIA BGUIRY.
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca.
RC N°466041.

Pour extrait et mention

N° 5833/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH
SAFI
PROVINCE DE SAFI
COMMUNE SEBT
GZOULA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 02/ INDH
/2020/GZL**

Le 27/08./2020 à 11 :00 H, il sera procédé, dans la salle des réunions du président de la commune sebt gzoula à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet : **AMENAGEMENT DE PISCINE MUNICIPALE**
De SEBT GZOULA
Le maître d'Ouvrage est le président de la commune sebt gzoula.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au SERVICE DES MARCHES PUBLICS DE SEBT GZOULA et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
La Caution provisoire : trente Mille (30 000 ,00) dirhams.
L'Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est

fixé à la somme de : 1354332,00 dhs

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.
La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit soumissionner par voie électronique ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de service marche public de la commune - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 5 du règlement de consultation.

N° 5834/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHEMISSSET
COMMUNE
DE KHEMISSSET
DERECTION
DES SERVICES
DEVISION
ADMINISTRATIVE ET
JURIDIQUE
SERVICE
ADMINISTRATIVE ET
JURIDIQUE
BUREAU DES PATRI-
MOINES COMMUNAL
Avis d'appel d'offre
ouvert N°01 /D AJ/S A
J/BPC/ 2020**

Le 26 aout 2020 à onze heures du matin, il sera procédé dans le Bureau du président de la commune de khemisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre pour la location des locaux commerciaux du domaine privé de la commune d'une durée de 03 ans renouvelable comme ci-dessous :
- les locaux commerciaux: marché Maamoura
Catégorie : 1
* Mise à prix mensuel est fixé à la somme de : deux cents dirhams (200,00dh) pour les locaux N° : 21-36
Catégorie : 2
* Mise à prix mensuel est fixé à la somme de : trois cents dirhams (300,00 dh) pour les locaux N° : 27-51-52-66-69-70-72
Catégorie : 3
* Mise à prix mensuel est fixé à la somme de : quatre cents dirhams (400,00 dh) pour les locaux N° : 11-53-63-64-65-68-
Catégorie : 4

Toilette pour homme.
* Mise à prix mensuel est fixé à la somme de: Cent dirhams: (100,00 dh)

Toilette pour Femme.
* Mise à prix mensuel est fixé à la somme de: Cent dirhams: (100,00 dh)

- les locaux commerciaux - près de siege de la commune
* Mise à prix mensuel est fixé à la somme de: deux cents dirhams (200,00 dh) pour les locaux N°: 28-39
- Les locaux commerciaux : maison de tapis

* Mise à prix mensuel est fixé à la somme de: cent dirhams (400,00 dh) pour les locaux N° : 10 - 41 - 42 (café ou laiterie).
* Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau patrimoine de la commune ou saisi au niveau des sites électroniques des marchés publics.
www.marchespublic.gov.ma

Le contenu et la déposition des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 , 29 et 31 du décret N° 2. 12. 349 du 08 joumada al oula 1434 (20 mars 2013) concernant les marchés publics.
Le cautionnement provisoire pour chaque local est trois fois le prix mensuel proposé.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de khemisset.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les envoyer par courrier électronique sur portail des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.

N° 5835/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU DE BERKANE
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
N° Ber 25/2020**

Le Lundi 17 Aout 2020 à Dix heures, il sera procédé dans la Salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Equipe- ment, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
Travaux d'élargissement

et de renforcement de la RP6005 du PK05+000 au PK09+940. Province de Berkane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipe- ment, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANE, il peut également être télé- chargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent Cinquante Trois Mille Dirhams (153 000,00 Dhs)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Dix Millions Deux Cent Cinquante Huit Mille Sept Cent Soixante Treize Dirhams, Seize Centimes (10 258 773,16 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipe- ment, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANE
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Equipe- ment, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANE ;
- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics.

Il est prévu une visite des lieux le Mercredi 05 Aout 2020 à 10 heures, lieu de rencontre est le Service Infrastructures de la DPETLE de Berkane. Il est fortement recom- mandé aux concurrents d'y participer.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Le Dossier technique à fournir comprend :
La copie légalisée du certificat de qualification et de classification, en remplacement du dossier technique prévu par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité. Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont :
Secteur : B
Qualification : B1, B3 et B5
Classe : 2
Les entreprises non instal- lées au Maroc doivent fournir le dossier tech-

nique composé des pièces prévues à l'article 4 du règlement de la consulta- tion.

N° 5836/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
CONSEIL PROVINCIAL
SERVICE
DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
03/2020/BP**

Le 18 Août 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le président de l'assemblée provinciale de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :
Aménagement d'un dispensaire à Talhyant à la CT Lehari - Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être télé- chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trois mille Dirhams (3.000,00 dhs).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent quarante neuf mille quatre cent soixante dirhams TTC (149.460,00 Dhs TTC)

Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématé- rialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 5837/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم شفشاون
دائرة مجاط
قيادة اسيف المال
جماعة اداسيل

علان عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعدا اداري الدرجة الثانية
برسم سنة 2020

ينهي رئيس المجلس الجماعي لجماعة اداسيل

إلى علم كافة الموظفين التابعين لجماعة اداسيل أن امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعدا اداري الدرجة الثانية برسم سنة 2020 سينظم بمقر جماعة اداسيل، فعلى الراغبين لاجتياز هذا الامتحان والمتوفرين على الشروط النظامية وضع طلباتهم لدى مصلحة الموظفين بجماعة اداسيل حسب الجدول التالي:

| تاريخ إجراء الامتحان | آخر أجل لإيداع الترشيحات | عدد المناصب الممتحن بشأنها | شروط المشاركة | امتحان الكفاءة المهنية |
|--|--------------------------|----------------------------|---|---|
| 14/08/2020 على الساعة الثامنة والنصف صباحا | 10/08/2020 | 01 | 6 سنوات من الأقدمية في درجة مساعدا اداري الدرجة الثالثة | امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعدا اداري الدرجة الثانية |

N° 5 838/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم الخμισات
جماعة الخμισات
مديرية المصالح
ق.ت.م.ت

قرار تخطيط حدود الطرق العامة والمرافق والساحات العمومية
بحي السعادة أحفور المعطي بجماعة الخμισات

إعلان بإيداع

إن رئيس المجلس الجماعي لمدينة الخμισات

يخبر العموم بإيداع بمكاتب جماعة الخμισات.

لمشروع قرار تخطيط حدود الطرق العامة والمرافق والساحات العمومية بحبي السعادة أحفور المعطي بجماعة الخμισات والتصميم المتعلق به .

و سيكون القرار والتصميم المشار إليهما وكذا السجل المعد لتلقي ملاحظات المعنيين بالأمر رهن إشارة العموم في مكاتب جماعة الخμισات طيلة أوقات العمل الاعتيادية لمدة شهر ابتداء من 10 غشت 2020.

N° 5 839/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
Conseil provincial de Settat

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 6/BP/2020

Le 18/08/2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil provincial de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux de construction de réservoirs équipés pour l'alimentation en eau potable de certains douars des communes relevant de Province de Settat (02)- Province de Settat

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Division d'Equipelement du Conseil provincial de Settat sis au quartier indiqué sus-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics : www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **20.000,00 dh (vingt Mille Dirhams)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **1.497.921,00 dh TTC (un million quatre cent quatre vingt dix sept mille neuf cent vingt et un dirhams TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Division d'Equipelement du Conseil Provincial de Settat indiqué sus-dessus;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

Soit déposer leurs plis par voie électronique.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification est exigée.

Les entreprises doivent appartenir aux qualifications et à l'une des classes suivantes :

| Secteur | Qualification exigée | Classe |
|---------|----------------------|--------|
| A | A6 | 4 |

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 5 841/PA

Université Hassan II de Casablanca

Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique – Mohammédia

Avis de concours de recrutement de deux Professeurs Assistants

Session 24 /08/ 2020

L'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique – Mohammédia organise un concours (session 24/08/2020) pour le recrutement de deux Professeurs Assistant (02) dans les spécialités suivantes :

| اللغة الاجلزية | منصب واحد |
|---|-----------|
| Génie électrique (Automatique et informatique industrielle) | منصب واحد |

Sont autorisés à participer à ce concours les fonctionnaires titulaires d'un doctorat ou doctorat d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent .

Le concours comporte les épreuves suivantes :

*une épreuve concernant les titres et travaux des candidats (coefficient1)

*un exposé discussion avec le jury (coefficient1)

Seuls les candidats admis à l'examen oral déposeront à l'établissementle dossier de candidature composé pièces suivantes :

- 1- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique de Mohammédia portant nom, adresse et n° téléphone du candidat;
- 2- Une autorisation pour participer au concours ;
- 3- Deux extraits d'actes de naissance récents ;
- 4- Deux copies légalisées récentes de la carte nationale d'identité ;
- 5- Cinq exemplaires de curriculum vitae ;
- 6- Cinq copies légalisées du Doctorat ;
- 7- Une copie de l'arrêté d'équivalence (pour les titulaires d'un diplôme reconnu équivalent) ;
- 8- Cinq copies de la thèse ;
- 9- Cinq exemplaires des travaux de recherches réalisés individuellement ou en collaboration (articles, monographies, ouvrages..)
- 10- Deux enveloppes timbrées avec l'adresse du candidat

Les candidats doivent postuler sur la plateforme <https://econcours.univh2c.ma> avant le 09 Août 2020.

N.B. : Tout dossier incomplet sera rejeté. Seules les candidatures déposées sur la plateforme citée ci-dessus seront acceptées.

N° 5 840/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech -Safi
Province Rhamna
Conseil Provincial
Avis d'appel d'offres ouvert

Le 17/08/2020 ; il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix au profit de la Province Rhamna pour : A 11H00 : AO n° : 05/2020/BP : relatif à :

ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT INTEGRE (PDI) DE LA PROVINCE DE RHAMNA -LOT UNIQUE

Caution provisoire : 15 000,00DH (Quinze mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : SIX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILEL SIX CENT dirhams (699 600.00DHS)

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès de la division de budget et du matériel de la Province Rhamna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret 2.12.349 relatifs aux marchés publics. Les concurrents peuvent : -Soit déposer contre récé-

pisé leurs plis dans le bureau des marchés de la Province Rhamna.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception - Soit par voie électronique : www.marchespublics.gov.ma.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 06 du règlement de la consultation
Nb : LES CONCURRENTS DOIVENT FOURNIR : Les copies certifiées conformes aux originaux des certificats d'agrément dans les domaines d'activités : D13

N° 5842/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Guelmim Oued-Noun
Province de Sidi Ifni

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 13/2020/INDH

Le 19 Aout 2020 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé dans les bureaux de la Province de Sidi Ifni (Salle des réunions) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix portant sur : **Travaux d'électrification 2^{ème}/1^{ère} catégorie des villages AZILAL IWAL et AZILAL OUGHRANE à la Commune d'Imi N'fast, Province de Sidi Ifni.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au Service des Marchés de la Province de Sidi Ifni, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **30.000,00 dhs (Trente Mille Dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

1.884.457,32 dhs (Un Million Huit Cent Quatre Vingt Quatre Mille Quatre Cent Cinquante Sept Dirhams, 32 centimes).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des marchés de la Province de Sidi Ifni
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des marchés de la Province de Sidi Ifni,
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la Séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre, par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 10 du règlement de consultation.

Les Concurrents installés au Maroc doivent produire la copie légalisée du certificat de classification et de qualification figurant sur le tableau suivant :

| Secteur | Classe minimale | Qualifications exigées |
|-----------------|-----------------|---|
| J (électricité) | 3 | J6 (Réalisation de réseau électrique MT et transformation MT-BT et réseaux basse tension) |

Les Concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 5845/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech safi
Province Rhamna
Secrétariat général
DFL/SBM

AVIS RECTIFICATIF CONCERNANT L'APPEL D'OFFRE N° :06/2020/FDR

Il est porté à la connaissance du public que :

La date d'ouverture des plis pour l'appel d'offre n° : N° :06/2020/FDR ; Il a été modifié comme suit

| N° d'appel d'offre | Date d'ouverture |
|---------------------|--------------------|
| 06/2020/FDR | 05/08/2020 à 12H00 |
| AU LIEU DU : | |
| 06/2020/FDR | 07/08/2020 à 12H00 |

Le reste sans changement

Le dossier de la consultation peut être retiré au service budget et marché, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état à l'adresse électronique www.marchespublics.gov.ma

N° 5843/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Guelmim Oued-Noun
Province de Sidi Ifni

AVIS MODIFICATIF APPELS D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 11/2020/BG

Le Gouverneur de la Province de Sidi Ifni porte à la connaissance du public que l'avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 11/2020/BG, paru au journal Libération numéro 9070 en date du 18-19 Juillet 2020 prévu pour le 12 Août 2020 à 10 heures 00 minutes, a été modifié selon les indications suivantes.

- Les échantillons ne sont plus exigés.
- Les certificats de classification et de qualification sont remplacés par :

| Secteur | Classe minimale | Qualifications exigées |
|------------------|-----------------|--|
| A (Construction) | 4 | A5 (Travaux d'aménagement et de réhabilitation de bâtiments) |

En effet, le reste du contenu de cet avis reste sans changement.

N° 5844/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Guelmim Oued-Noun
Province de Sidi Ifni

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 14/2020/BG

Le 19 Aout 2020 à 11 heures 00 minutes, il sera procédé dans les bureaux de la Province de Sidi Ifni (Salle des réunions) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix portant sur : **Travaux de construction du Caïdat de Sbouya et du logement de fonction au centre de la Commune de Sbouya, Province de Sidi Ifni.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au Service des Marchés de la Province de Sidi Ifni, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **30.000,00 dhs (Trente Mille Dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

2.444.072,39 dhs (Deux Million Quatre Cent Quarante Quatre Mille Soixante Douze Dirhams, 39 centimes).

Répartition comme suit :

- **Partie Caïdat : 1.574.146,13 dhs (Un Million Cinq Cent Soixante Quatorze Mille Cent Quarante Six Dirhams, 39 Centimes)**
- **Partie Logement : 869.926,26 dhs (Huit Cent Soixante Neuf Mille neuf Cent Vingt Six Dirhams, 26 Centimes).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des marchés de la Province de Sidi Ifni
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des marchés de la Province de Sidi Ifni,
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la Séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre, par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 10 du règlement de consultation.

Les Concurrents installés au Maroc doivent produire la copie légalisée du certificat de classification et de qualification figurant sur le tableau suivant :

| Secteur | Classe minimale | Qualifications exigées |
|------------------|-----------------|--|
| A (Construction) | 4 | A2- Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment) |

Les Concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 5846/PA

GENIE CABLES
EL GHARB S.A.R.L
R.C. 19665
RADIATION ET
CLOTURE

DE LA LIQUIDATION
Aux termes de l'A.G.E en date du 01/11/2019 les associés de la société " GENIE CABLES EL GHARB " S.A.R.L au capital de 500.000,00 DHS dont le siège de la liquidation est fixé à Oujda, Bd Mohamed V Résidence Safae 2eme Etage App. N°4, ont décidé la radiation et la clôture définitive de la liquidation dès ce jour et donne quitus au liquidateur de sa gestion et décharge de son mandat.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Commerce d'Oujda, le 23/07/2020 sous le numéro 1558.

Pour extrait et mention
N° 5849/PA

CONSTITUTION

I/- Aux termes d'un acte SSP du 19/06/2020 a Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée associée unique :

Dénomination : « ITALIE COIFFURE ESTHÉTIQUE » SARLAU.
Objet : La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :
Coiffeur pour dames ou pour hommes occupant plus de deux personnes.
Tenant un établissement de soins de beauté.
Siège Social : Casablanca, 103 rue ibn hazem etage rd appt m2 maarif.

Capital Social : 100 000,00 DHS (Cent Mille dirhams).

Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir :
Mr : OQDA ABDELALI : 100.000,00 DHS

Durée : 99 ans.
Gérance : Mr : OQDA ABDELALI désigné comme gérant pour une durée illimitée.

II-Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 465973.
N° 5850/PA

YHS.TRAVAUX SARL
AU
CONSTITUTION
D'UNE SARL AU

Aux termes d'un acte ssp établi le 06/07/2020 il a été constitué une SARL AU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : YHS.TRAVAUX SARL AU

Siège Social : 67 RUE AZIZ BELLAL 2EME ETAGE N°3 MAARIF CASABLANCA

Objet : TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION - NEGOCIANT

Gérance : la société est gérée par Mme. MAHASSINE KELTOUM gérante unique pour une durée illimitée

Capital Social : il est fixé à 100.000,00 dhs, divisé en 1000 parts social de 100 dhs chacune comme suit :
* Mme. MAHASSINE KELTOUM : 1000 parts sociales

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous n° 740078 le 17/07/2020 RC N°466213

N° 5851/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Taroudant
Commune : Ahl Tifnout
Avis d'Appel d'offres ouvert

n°01/BC/2020
Le 19/08/2020 à 10

heures 00 mn, il sera procédé, dans le bureau du président de la commune Ahl Tifnout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

Travaux d'alimentation en eau potable du douar : Ighil N' Ait Rbaa.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la commune Ahl Tifnout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 30.000,00 DHS (Trente mille DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 540.000,00 DHS (Cinq cent quarante mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit soumissionner électroniquement via la plateforme du portail national des marchés publics ;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la commune ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 5852/PA

Royaume du Maroc
Université Chouaib Doukkali - El Jadida
PRESIDENCE

جامعة شعيب الدكالي
Université Chouaib Doukkali

المملكة المغربية
جامعة شعيب الدكالي - الجديدة
الرائدة

AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT DE SEPT(07)

TECHNICIENS 3EME GRADE

(SESSION 28/08/2020)

Le Président de L'université Chouaib Doukkali d'El Jadida annonce l'organisation de sept (07) concours de recrutement des techniciens de 3ème grade session 28/08/2020 selon le tableau cité ci-dessous :

| ETABLISSEMENT | GRADE | SPECIALITE | NOMBRE DE POSTE |
|--|--------------------------|--|-----------------|
| PRESIDENCE Av. Jabrane Khalil Jabrane B.P 299 -24000 El Jadida | TECHNICIEN 3ème GRADE | RESEAUX et/ou TELECOMMUNICATION | 01 |
| | TECHNICIEN 3ème GRADE | COMPTABILITE et/ou FINANCE | 01 |
| Faculté des Lettres et des sciences humaines Avenue Jabrane Khalil Jabrane, B.P. 27-24000 el jadida | TECHNICIEN 3ème GRADE | المعلومات | 01 |
| Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales Route Nationale N°1 El haouziya, Boîte Postale n°356- 24000 El Jadida | TECHNICIEN 3ème GRADE | المالية أو المحاسبة | 01 |
| Ecole Nationale des Sciences Appliquées Route Nationale N°1(Route Azemmour), km6, El haouziya, Boîte Postale :1166 -24000 El Jadida | TECHNICIEN 3ème GRADE | FINANCE-COMPTABILITE OU GESTION DES ENTREPRISES | 01 |
| Faculté des sciences Route Ben Maachou, KM 1 B.P : 20-24000, El Jadida | TECHNICIEN 3ème GRADE | LABORATOIRE CHIMIE | 01 |
| | TECHNICIEN 3ème GRADE | GESTION DES ENTREPRISES | 01 |
| TOTAL | | 07 | |

Les sept (07) concours sont ouverts aux candidats de nationalité Marocaine titulaires :
d'un diplôme de technicien spécialisé délivré par les instituts de formation professionnelle conformément au décret n°2.86.325 du 8 Jomada I 1407 (9 janvier 1987) portant statut général des établissements de formation professionnelle ou un diplôme équivalent conformément au décret n° 90.12.2 du 8 Jomada II 1433 (30 avril 2012) et âgés de 18 à 40 ans et jusqu'à 45 ans en cas de validation des années pouvant être comptabilisées pour la retraite (cette condition ne concerne pas les fonctionnaires).

Les candidats(es) intéressés(es) doivent s'inscrire **obligatoirement** sur le site suivant :
<http://econcours.ucd.ac.ma/>

Le dernier délai d'inscription sur le site précité est avant le 13/08/2020.

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines de l'établissement concerné avant de passer l'examen oral.

- Une demande adressée au chef d'établissement;
- Deux photocopies légalisées de la carte d'identité nationale;
- Deux exemplaires du curriculum vitae;
- Deux photocopies légalisées du diplôme ou de l'attestation demandée
- Une copie de l'arrêté d'équivalence (pour les titulaires d'un diplôme reconnu équivalent);
- Autorisation de l'administration pour participer aux concours (concernant les fonctionnaires).

L'examen comporte les épreuves suivantes:

| EPREUVE | DUREE | COEFFICIENT |
|---|-----------------------|-------------|
| I/ Epreuve Ecrite Générale : Rédaction d'un sujet se rapportant aux politiques publiques dans les différents domaines : économique, social et administratif au niveau du national et international. (Rédaction obligatoire en langue arabe) | 3 heures | 4 |
| II) Epreuve Ecrite Particulière : Se rapportant aux domaines liés à la spécialité du candidat. | 3 heures | 6 |
| III/ Epreuve orale : Entretien avec le jury du concours. | 15 minutes au minimum | 3 |

NB :

- la légalisation des pièces susmentionnées doit se faire avant le 13/08/2020
- Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté.

La liste des candidats convoqués pour l'épreuve écrite et la liste des candidats admis pour passer l'épreuve orale sera publiée sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma et sur le site web suivant : <http://econcours.ucd.ac.ma/>. Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'épreuve écrite et orale et les résultats finaux des concours seront publiés sur le portail et sur le site susmentionné.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech Tensift al Haouz
Conseil Provincial

AVIS RECTIFICATIF CONCERNAT LES APPELS D'OFFRES
N° :09/2020/BP

Il est porté à la connaissance du public que :

la production de la copie légalisée certificat de qualification et de classification dans, classe et qualification suivant; Il a été modifié comme suit :

| le secteur | Classe | Qualification |
|------------|--------|---------------|
| 4 | 4 | 4.1-4.2-4.3 |
| 14 | 5 | 14.1 |

Le reste sans changement

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au service budget et marché, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état à l'adresse électronique www.marchespublics.gov.ma

N° 5847/PA

NEW WORLD OF MOROCCAN COATING "S.A.R.L.AU" Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 09/07/2020. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes : DENOMINATION: NEW WORLD OF MOROCCAN COATING "S.A.R.L AU"

OBJET : travaux divers. LE SIEGE : CASABLANCA, 217 RES AL FATH BD BRAHIM ROUDANI PROLONGEE 1ER ETG N°3. CAPITAL SOCIAL : 10.000,00 DHS, divisé en 100parts de 100 DHS chacune: - Mr NABIL LARIFI ... 100,00 Parts Soit un total de 100,00 Parts GERANCE : La société est gérée par Mr NABIL LARIFI ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le : 21/07/2020 R.C N° : 466699. Pour extrait et mention N° 5853/PA

Constitution CARRIERE SIDI BOUZEKRI SARL AU Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes: Dénomination : CARRIERE SIDI BOUZEKRI SARL AU

Objet : - Exploitation des carrières; - Transport de marchandises pour le compte d'autrui; - Vente de matériaux de construction. Durée : 99 ans Siège social : DR OLD ALI HRARA -SAFI Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 dirhams, il est divisé en 1.000 parts de 100,00 Dhs chacune attribués comme suit : M. HAINOUN HAMID : 1.000 Parts La gérance et signature : M. HAINOUN HAMID Année sociale : du 01 janvier au 31 décembre de chaque année. Le N° du registre du commerce : 10543 du 15/07/2020 N° 5854/PA

STE « GADINCER » I) Suite aux délibérations de l'A.G.O.R.E du 15.07.2020 de la Sté « GADINCER » SARL, au capital de 100.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, 59, Quartier Industriel Bensouda Lotissement Ennamae, il a été décidé : * Refonte des statuts. II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce, le

23.07.2020, sous le n° de dépôt 1789/2020, et le RC n° 22 521. LE GERANT N° 5855/PA

STE "FIDMAG - CONSEIL" SARL Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca (0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99 MIRACLES DÉVELOPPEMENTS SERVICES S.A.R.L.AU Constitution

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/07/2020, enregistré le 15/07/2020 il a été établis les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes : - Dénomination : «MIRACLES DÉVELOPPEMENTS SERVICES » S.A.R.L.AU - Objet : Protection et sécurisation rapprochée - Protection et sécurisation rapprochée ponctuelle ou permanente de dirigeants et de personnalités - Convention avec des sociétés étrangères sur le volet de la sécurité, envoi et réception des agents de sécurité et formation - Sécurisation des déplacements, Accompagnement, Protection sur les lieux de travail ou de résidence, Escorte de transports, Chauffeurs de sécurité, Evaluation des risques, organisation de la protection, Sécurisation de tous lieux, Protection VIP, Sécurité privée, Sécurité spécialisée.

- La Prestation de tous services et autres - Siège Social : N° 12, Rue Sabri Boujemaa, 1er Etage, Apt N° 6, Casablanca. - Durée : 99 ans. - Capital Social : CENT MILLES DIRHAMS (100.000,00 DH) divisé en MILLE (1000) parts de CENT (100 DH) chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit :

- Mr JABRI ABDELHAK : 1.000 Parts - Gérance : La société administrée et gérée par le gérant unique. Mr JABRI ABDELHAK, nationalité Marocaine, C.I.N N° B545612 et demeurant à : RES AL HOUDA, IMM 6, N° 2, AV MOHAMED BOUZIANE, CASABLANCA. - Réparation de Bénéfice : 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés. - Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année. - Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, Le 24/07/2020 Sous N° 740860. RCN° 467.065 / Casablanca. N° 5856/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

المندوبية السامية للمياه والغابات ومحاربة التصحر

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification

DREFLCD de l'Oriental

DPEFLCD de Driouch

N° _____ DPFLCD/DR

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 10/2020 /DPEFLCD/Driouch**

Le 24 Août 2020 à 12h 30, il sera procédé, dans le bureau de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification de Driouch, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix concernant l'amodiation du droit de chasse dans le territoire de la province de Driouch, relevant de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de lutte contre la désertification de l'Oriental à Oujda comme suit :

| Province | Lot N° | Commune Rurale | Dénomination du lot | Superficie Approximative (ha) |
|----------|--------|----------------|---------------------|-------------------------------|
| Driouch | 1 | Mhajer | Taouarda | 1500 Ha |
| Driouch | 2 | Tafssit | Al Karam | 675 Ha |

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Driouch. Il est constitué du cahier des clauses spéciales, le cahier affiche, le modèle de soumission et le plan de lot où le droit de chasse est à amodier.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq Mille (5.000,00) Dirhams.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Driouch.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction précitée.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de plis.

Chaque offre doit comporter deux plis scellés et cachetés :

- Un pli contenant le dossier administratif ;
- Un pli contenant la proposition technique ;

Le dossier administratif doit contenir :

- 1) Une demande d'admission rédigée sur papier timbré, mentionnant notamment le nom et l'adresse complète du siège de l'association ainsi que le nom du lot pour lequel l'association présente sa soumission;
- 2) Une copie du statut de l'association certifiée conforme à l'original,
- 3) Une copie du Procès-verbal de l'assemblée constitutive ou du dernier Procès-verbal de l'Assemblée Générale,
- 4) Les récépissés de dépôt des statuts auprès des autorités locales;
- 5) La liste des membres du bureau et des membres adhérents avec les références de leurs permis de chasse et de port d'armes ;
- 6) Une attestation d'affiliation de l'association à la FRMC ;
- 7) Une déclaration sur l'honneur écrite précisant que l'association ne dispose pas d'un autre lot pour le même type de gibier.
- 8) Un récépissé des versements des cautionnements provisoires afférents à chaque lot;
- 9) Le présent cahier des clauses spéciales dont toutes les pages doivent être paraphées. La dernière page est signée avec la mention « lu et accepté ».

Le dossier technique doit contenir les documents suivants:

- 1) Un programme quinquennal (sur 5 ans) physiques et financiers des travaux destinés à assurer la conservation, l'amélioration et l'aménagement cynégétiques du lot de chasse pour lequel il se porte candidat, accompagné d'un mémoire prévisionnel détaillant les travaux qu'il compte réaliser au cours de la première année du bail ;
 - 2) Un engagement écrit de consacrer annuellement à l'amélioration et à l'aménagement cynégétique dans le lot pour lequel il se porte attributaire, une somme au moins égale au montant du prix annuel de location ;
 - 3) Un engagement écrit d'assurer le gardiennage à raison d'un minimum d'un gardien par 1.000 ha, le balisage et la signalétique de chaque lot pour lequel il se porte amodiatraire.
 - 4) Un programme quinquennal détaillé relatif au repeuplement du lot en gibier d'élevage.
 - 5) La soumission signée par le président de l'association.
 - 6) Attestation légalisée mentionnant les Noms et Prénoms des chasseurs adhérents à l'association ayant leur résidence principale dans la commune dont relève le lot.
- Les offres doivent être déposées dans une enveloppe extérieure contenant deux enveloppes distinctes et scellées, portant les mentions :
- « Enveloppe A : DOSSIER ADMINISTRATIF »
 - « Enveloppe B : DOSSIER TECHNIQUE »
- Les informations suivantes doivent figurer sur l'enveloppe extérieure:
L'adresse exacte du lieu de dépôt des dossiers de candidature (DPEFLCD de Driouch) ;
L'appel d'offres correspondant

t à l'offre du soumissionnaire ;
Le cas échéant, les numéros des lots pour lesquels l'offre est présentée;
La mention «à ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis » ;
Le nom du soumissionnaire (cachet de l'association) ;
Les pages des offres techniques doivent être numérotées.

N° 5857/PA

STE SELECT TRAVEL & CONCIERGE SARL - Aux termes d'un acte s.s.p en date du 02/07/2020 l'associé de la société SELECT TRAVEL & CONCIERGE, à décidé de liquider la société et nommer comme liquidateur Mr.NAJEDDINE Abdelhamid, le lieu de liquidation : RES ZERHOUN AU 16 BIS SIDI ALI BOURGONE- CASA-BLANCA.
-Le dépôt légal a été déposé au greffe de tribunal de commerce de Casablanca le 13/07/2020 sous n° 739245

N° 5858/PA

Maitre OUHASSOU Faouzi, Notaire à Oujda N° 30, Résidence Al Farah, Angle Bd Allal Ben Abdellah et Bd Med V 2ème Etage, Oujda
Tél: 05.36.69.69.36
La Société «COOL SMILES DENTALE» S.A.RL/A.U
RC: N° 35309
CONSTITUTION
En vertu d'un acte notarié, dresser par Maitre OUHASSOU Faouzi, en date du 13/07/2020, Mlle DOUHI Soukaina, Associé Unique ci-après désigné, à décider d'établir les statuts comme suit:
Forme: Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique (SARL/AU).
Dénomination: «COOL SMILES DENTALE» S.A.RL/A.U
Objet: L'achat et vente des produits Cosmétiques s'y rattachent, Blanchiment dentaire et Prothésiste dentaire.
Siège social: Oujda, 63 BD Med V Résidence la Bource 7ème étage, N°13.
Associés : Mlle DOUHI Soukaina (Associé Unique).
Capital social: 10.000,00 Dirhams.
Parts sociale: 100 parts.
Gérance: Mlle DOUHI Soukaina (Gérante Unique).
Inscription faite au Registre de Commerce de Tribunal de Commerce d'Oujda en date du 22/07/2020 sous le N° 1540.

N° 5859/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA
CONSEIL PROVINCIAL DGS/DDE/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX
Le 25/08/2020, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaâ des Sraghna.(Salle de réunion) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix :
• 10/2020/BP à 11 h
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE A L'IN-

TERIEUR DU COMPLEXE SOCIAUX SPORTIF DE PROXIMITE A LA COMMUNE TAMELLALET PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :45.000.00DHS (Quarante-cinq mille Dhs).
- l'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de :1.382.070.00dhs (Un million trois cent quatrevingt-deux mille

soixante-dix Dhs)
Ledossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du servicedes marchés du conseil provincial d'El Kelaâ des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret

n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna
2-soit lesenvoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna.
3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début

de la séance et avant l'ouverture des plis.
4- Soit lesenvoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après :-Secteur : A- Classe :4-Qualification exigées : A1-A2
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

N° 5860/PA

Malgré la suspension de l'impression, les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle, antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur

الجمهورية المغربية
الوزارة المغربية للصحافة
الجمعية المغربية للصحافة
COMMISSION NATIONALE DE LA PRESSE

S A M E D I



07.00 : Lecture du Saint Coran + Douaa
07.05 : Bulletin météo
07.10 : Tinoubka (Documentaire amazigh) - R
07.40 : Ichta Fi Awtan
08.40 : Moudawala
09.40 : Koloub Tayha
10.30 : Nadi al marah
11.30 : Oussrati Best Of- Inedit
12.30 : Hami oulad Aami - R
13.00 : JT Addahira + Météo
13.20 : Momou Aaynya
14.20 : JT en Amazigh + JT en Espagnol
14.40 : Soiree Mawazine
17.00 : Dounya



Douara - R
18.00 : Une heure en enfer - R
19.00 : JT en français
19.20 : Hami oulad Aami - R
19.50 : Dhak Aala Rassek
20.00 : Dar Al Warata
21.00 : JT Principal + Météo
21.50 : Lala Laroussa Best Of
23.20 : Dernier bulletin d'information
23.40 : Noujoum Al Aoula - Inédit
01.10 : Une heure en enfer
02.10 : Ichta fi Awtan - R
03.10 : Majala Al Bahr - R
03.40 : Tinoubka (Documentaire amazigh) - R
04.10 : Moumou Anya
04.40 : Hami oulad Aami - R
05.10 : Yakout et Aanbar - R
06.00 : Moudawala - R



05:55:00 : RELIGIEUX : CORAN AVEC MAWAHIB TAJWID
06:00:00 : MAGAZINE : CH'HIWAT BLADI
06:35:00 : MAGAZINE : CHADA AL ALHANE : MUSIQUE ANDALOUSE, FLAMENCO ET GRANDS CLASSIQUE
08:35:00 : MAGAZINE : SIHATOUK BAYNA YADAYK
09:00:00 : FEUILLETON : ARRICH YOUHALLIQ FI ASSAMAE
09:50:00 : SERIE : AL KHAWA
10:20:00 : FEUILLETON : TAMAN AL HOUB
11:00:00 : FEUILLETON : RAB3A MEN RAB3INE
11:50:00 : MAGAZINE : AUTO-MOTO
12:00:00 : MAGAZINE : AL BARLAMANE WA AN-NASS
12:35:00 : NEWS : BULLETIN METEO
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
13:10:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI
13:25:00 : MAGAZINE : TWAHACHNAK : HAJIB
14:05:00 : MAGAZINE : KAN YA MA KAN
14:20:00 : MAGAZINE : LIL MATBAKHI NOUJOUR
14:50:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH
15:00:00 : FEUILLETON : HOUB ASMA
16:15:00 : FEUILLETON : ZINA
16:50:00 : FEUILLETON : TAMAN AL HOUB
18:00:00 : MAGAZINE : NIDAE
18:20:00 : FEUILLETON : CHABAB PEKIN
19:10:00 : MAGAZINE : SAYIDAT SHOPPING
20:05:00 : MAGAZINE : KTAB QRITOU BQA FDA-REK
20:15:00 : NEWS : INFO SOIR
20:35:00 : SPORT : QUE DU SPORT
20:45:00 : NEWS : BULLETIN METEO
21:10:00 : NEWS : BULLETIN METEO
21:15:00 : NEWS : AL MASSAIYA
21:40:00 : MAGAZINE : ALLAYLA SAHRATNA : ADAWADIYA / ALI AL MADIDI / LAMIA AZZAYDI
23:20:00 : TELEFILM : LAIB MAA ADDIAB
00:50:00 : MAGAZINE : RACHID SHOW
02:05:00 : SPECTACLE : LE MARRAKECH DU RIRE : HUMOURAJI
04:15:00 : MAGAZINE : MA3A ANNASS
05:05:00 : FEUILLETON : DISQUE HYATI



05h00 MATINALE RADIO AR
07h00 Matinales Infos
08h00 « Sabahiyat l akhbar »
10h00 Matinales Infos (re-diff.)
11h05 Emission « Hyati »
12h05 Emission « Eco débat »
13h00 « Madar l akhbar »
15h05 Emission « Bissaraha »
16h00 Edition AR (16-17h)
17h05 Emission « On S'Dit Tout »
18h05 Emission « Débrief Rabat »
19h00 Soir Info : informations en français
20h00 « Al Akhbar »
21h35 « Europe Afrique »
22h05 « Prime DirMechrou3ek »
23h05 « ahl lfen »
00h35 « Europe Afrique »



06h25 : Tfou
08h30 : Téléshopping
09h20 : Bienvenue au monde: documentaire
09h50 : Les 12 coups de midi: Jeu
13h00 : Journal
13h55 : Grands reportages: Magazine
15h30 : Reportages découverte: Magazine
16h00 : Les docs du week-end: Magazine
17h50 : 50mn inside: Magazine
19h55 : Météo
20h00 : Journal
20h40 : Tirage du Loto
21h05 : The voice: Divertissement
23h30 : The voice, la suite: Divertissement
00h40 : Les experts : série américaine
02h30 : Programmes de la nuit



05h50 : Les z'amours
06h30 : Télématin : Magazin
10h00 : Affaire conclue
10h50 : Tout le monde a son mot à dire



11h25 : Les z'amours: Jeu
11h50 : Tout le monde veut prendre sa place. Jeu
13h00 : journal
13h20 : 13h15, le samedi
14h05 : Tout compte fait: Magazine
16h10 : Rugby: Halequins/Clermont
18h15 : Affaire conclue. Magazine
18h35 : N'oubliez pas les paroles
19h50 : Météo
20h00 : Journal
20h45 : 20h30 le samedi
21h05 : Faites des gosses. Série
21h00 : Vestiaires. Série française
21h05 : Deux heures de rires et de directs: divertissement
23h20 : On n'est pas couché: Magazine
02h00 : Les enfants de la télé: divertissement
03h00 : Boyardland : Jeu
04h55 : Affaire conclue: Magazine



06h00 : M6 music
07h00 : Absolument stars
10h10 : 66 minutes: grand format: Magazine
11h10 : Top départ: lachez les chevaux: Jeu
12h45 : Le 12.45
13h20 : Scènes de ménages: série française
13h40 : Chasseurs d'appart: Jeu
17h30 : L'atelier: divertissement
19h45 : Le 19.45
20h15 : Météo
20h25 : Scènes de ménages: série française
21h05 : Hawaii 5-0: série
22h45 : Hawaii 5-0: série
02h40 : Les nuits de M6



18h35 : Arte reportage: Magazine
18h30 : Le dessous des cartes
19h45 : Arte journal
20h05 : 28 minutes
20h50 : Le murmure de la foret:



documentaire
22h25 : Les forets: Documentaire
23h15 : Philosophie: Magazine
23h45 : Square artiste
00h10 : Court circuit
01h10 : Au royaume des champignons
02h05 : Violences privées



06h00 : Okoo
08h25 : Samedi okoo
10h50 : Riding zone : Magazine
11h30 : Dans votre région
12h00 : Le 12-13
Présenté par catherine
12h55 : Les nouveaux nomades: Magazine
13h35 : Samedi d'en rire: divertissement
15h15 : Les carnets de Julie: Magazine
17h15 : Trouvez l'intrus: Jeu



17h55 : Questions pour un champion
19h00 : Le 19-20
20h05 : Parents mode d'emploi: série française
20h40 : Tout le sport: Magazine
21h05 : Commissaire Magellan: série
22h40 : Commissaire...: série
00h10 : Vu: divertissement
00h20 : La comédie Française : concert
01h20 : Der Freischutz: Opéra
03h40 : Les carnets de Julie
04h35 : Les matinales

D I M A N C H E



07.00 Lecture du Saint Coran +Douaa
07.05 Bulletin météo
07.10 Tinoubka (Documentaire amazigh) - R
07.40 Ichta Fi Awtan
08.40 Ichaa
Mamlaka
09.40 Moudawala
10.40 Kouloub
Tayha
11.30 Nadi Al Marah - Inédit
12.30 Hami oulad Aami - R
13.00 JT Addahira + Météo
13.20 Moumou Aanya
14.00 JT en Amazigh + JT en Espagnol
14.40 Lala Laaroussa Best OF - R
16.10 Kadyat Oumr - R
17.00 Bent Bab Allah - R
18.00 Canal Atlas
19.00 JT en Français
19.15 Nhar Mabrouk
19.30 Al Aalam
Ryadi
20.00 Dar
Al Warata 2ep
21.00 JT Principal + Météo
21.50 Moudawala



22.50 Une heure en enfer
23.50 Dernier bulletin d'information
00.10 Bent Bab Allah - R
01.10 Kadyat Oumr - R
02.10 Ichta Fi Awtan - R
03.10 Ichaa Mamlaka - R
04.10 Canal Atlas - R
05.10 Yakout et Aanbar - R
06.10 :Moudawala- R



05:55:00 RELIGIEUX CORAN AVEC MAWAHIB TAJWID
06:00:00 MAGAZINE CH'HIWAT BLADI
06:30:00 DOCUMENTAIRE CHARAYINE AL ARD : ER-RACHIDIA
07:50:00 MAGAZINE AL MOUSTAQBAL AL ANE
08:20:00 FEUILLETON ARRICH YOUHALLIQ FI ASSAMAE
09:05:00 MAGAZINE EUROMAXX
09:30:00 SERIE A L KHAWA
10:05:00 FEUILLETON TAMAN AL HOUB
10:45:00 FEUILLETON RAB3A MEN RAB3INE
11:35:00 MAGAZINE WACH FHAMTOUNA
12:05:00 MAGAZINE SAHATNA JMI3
12:35:00 NEWS BULLETIN METEO
12:45:00 NEWS AL AKH-BAR
13:10:00 SPORT MOUJAZ RIYADI
13:25:00 MAGAZINE KHIR LBLAD
13:40:00 SERIE A L BAHJA... TANI
14:45:00 NEWS JOURNAL AMAZIGH
15:00:00 FEUILLETON HOUB A3MA
16:15:00 FEUILLETON ZINA
16:45:00 FEUILLETON TAMAN AL HOUB
17:45:00 DOCUMENTAIRE Y'AFRICA : SOUL BANG'S / CHEF LALAINA / YOUNES ATBANE
18:10:00 SERIE SERIE
19:05:00 MAGAZINE AUTO-MOTO
19:15:00 MAGAZINE CONTINENTALES
20:05:00 MAGAZINE KTAB QRITOU BQA FDA-REK
20:15:00 NEWS INFO SOIR
20:35:00 SPORT QUE DU SPORT
20:45:00 NEWS BULLETIN METEO
21:10:00 NEWS BULLETIN METEO
21:15:00 NEWS AL MASAIIYA
21:40:00 SPECTACLE LE MARRAKECH DU RIRE : SOIRÉE DE GALA AVEC JAMAL DEBBOUZE
00:05:00 CINESTARS KARTHIK CALLING KARTHIK
02:05:00 MAGAZINE ALLAYLA SAHRATNA : ADDAWDIYA / ALI AL MADIDI / LAMIA AZ-ZAYDI
03:40:00 MINI-SERIE NESS NESS
04:35:00 MAGAZINE GRAND ANGLE



05h00 MATINALE RADIO AR
07h00 Matinales Infos
08h00 « Sabahiyat l akhbar »
10h00 Matinales Infos (re-diff.)
11h05 Emission « ahl lfen »
12h05 Emission « Débrief Rabat »
13h00 « Madar l akhbar »
15h05 Emission «Bissaraha »
16h00 Edition AR (16-17h)
17h05 « Prime DirMechrou3ek »
18h05 Emission « Europe Afrique »
19h00 Soir Info : informations en français
20h00 « Ghorfat l akhbar »
21h35 « Maa Maghreb min washington »
22h05 Emission «L'Match »
23h00 « Soir Infos ar »
23h35 « Maa Maghreb min washington »
00h05 «Fil iktissad »



06h30 : Tfo
10h05 : Automoto : Magazine
11h00 : Téléfoot : Magazine
12h00 : Les 12 coups de midi
13h00 : Journal
13h30 : Grands reportages : Magazine
14h45 : Reportage découverte : Magazine
16h00 : Les docs du week-end : Magazine
17h10 : Sept à huit life
18h15 : Sept à huit life
18h15 : Sept à huit : Magazine
19h55 : Météo
20h00 : Journal
20h35 : TF1, rendez-vous sport
21h05 : Split : Film
23h20 : Seven : Film



05h55 : Courant d'art
06h20 : Tout le monde veut prendre sa place. Jeu
07h15 : Affaire conclue
08h10 : Rencontres à XV



08h30 : Emissions religieuses
08h45 : Islam
09h15 : A l'origine, Berechit
09h30 : Matinée œcuménique
11h00 : Célébration œcuménique
12h00 : Tout le monde veut prendre sa place : Jeu
13h00 : journal
13h20 : 13h15, le dimanche
14h20 : Vivement dimanche
15h10 : Vivement, dimanche prochain
16h05 : Rugby : Toulouse / Gloucester
18h15 : Affaire conclue : la chasse aux objets
18h40 : Les enfants de la télé
19h55 : Météo
20h00 : Journal
21h05 : Otez-moi d'un doute : Film
22h45 : Pas si simple : Film
00h45 : Ciné sorties de la semaine
00h55 : Histoire courtes
01h40 : 13h15, le dimanche
02h25 : Costa Rica
03h15 : Buenos Aires insolite
04h10 : Le vent des profondeurs
04h20 : Pays et marchés du monde
04h30 : Tout le monde veut prendre sa place.



06h00 : M6 music
07h45 : M6 boutique
10h5 : Turbo
12h30 : Sport 6
12h45 : Le 12.45
13h20 : Scènes de ménages : Série française
13h40 : Recherche appartement ou maison : Magazine
15h30 : Maison à ventre : Magazine
17h20 : 66 minutes : Magazine
18h45 : 66 minutes : grand format : Magazine
19h45 : Le 19.45
20h05 : Sport 6
20h25 : E : M6 : Magazine
21h05 : Zone interdite : Magazine
23h10 : Enquête exclusive : Magazine
01h45 : Les nuits de M6



19h45 : Arte journal
20h10 : Vox pop : Magazine
20h40 : Karambolage : Magazine
20h50 : Tout est vrai (ou presque)
20h55 : Le nouveau monde : Film
23h10 : La conquête de l'Amérique : Série documentaire
00h00 : Arian à Naxos : Opéra
02h15 : Arte journal
02h40 : Arte regards.



06h00 : Okoo
07h55 : Dimanche Okoo
10h20 : Parlement hebdo
10h45 : Nous, les Européens : Magazine
11h30 : Dimanche en politique en régions
12h00 : Le 12-13 : Journal régional
12h10 : Dimanche en politique
12h55 : Les nouveaux nomades



13h35 : Echappées belles : Magazine
15h15 : Des racines et des ailes : Magazine
17h15 : 8 chances de tout gagner : Jeu
17h55 : Le grand Slam : Jeu
19h00 : Le 19-20
20h05 : Stade 2 : Magazine
21h05 : Les enquêtes de Vera : Série
00h10 : Témoin à charge : Téléfilm
02h25 : Nabucco : Opéra
04h45 : Les matinales

Omar el-Béehir, *de la présidence soudanaise à la prison de Kober*

Portrait



Putschiste, autocrate corrompu, criminel recherché: l'ex-président soudanais Omar el-Béehir, qui comparait mardi devant la justice à Khartoum pour son coup d'État en 1989 et risque la peine de mort, a montré différents visages en 30 ans de règne autoritaire.

L'ex-dictateur de 76 ans, aujourd'hui détenu à la prison de Kober à Khartoum où il enfermait ses opposants, avait écrasé impitoyablement toute contestation après son accession au pouvoir.

Célèbre pour les pas de danse qu'il n'hésitait pas à faire en public, l'homme n'a jamais manqué d'assurance, assumant chacune de ses postures politiques.

Quelques jours seulement avant d'être destitué le 11 avril 2019 par l'armée sous la pression de la rue, Omar el-Béehir haranguait encore la foule, en tenue safari et faisant tourner sa canne au dessus de sa tête.

Ce n'est qu'après quatre mois de manifestations de rue que la contestation aura raison de lui, l'empêchant de briguer un nouveau mandat en 2020 après avoir été élu deux fois président, en 2010 et 2015, dans des

scrutins boycottés par l'opposition.

Pendant une décennie, il aura nagué l'opinion internationale en parant lors de visites à l'étranger malgré un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale (CPI) en 2009 pour "crimes de guerre", "crimes contre l'humanité" au Darfour, et un autre de 2010 pour "génocide".

Dans le conflit du Darfour à partir de 2003, les milices pro-régime Janjawid avaient terrorisé la population de la province occidentale. Bilan selon l'ONU: 300.000 morts et 2,5 millions de déplacés.

Le Conseil souverain soudanais, constitué en août 2019 pour superviser la transition politique, a affirmé en février qu'Omar el-Béehir serait remis à la CPI.

Mais c'est une affaire de corruption, pour des fonds perçus auprès de l'Arabie saoudite qui lui a valu sa première condamnation en décembre à Khartoum à deux ans de détention dans un centre correctionnel pour personnes âgées.

Crâne dégarni, large moustache et silhouette enrobée, Omar Hassan Ahmad el-Béehir a deux femmes mais pas d'enfant.

Il est né dans la petite ville

d'Hosh Bannaga, à près de 200 km au nord de Khartoum.

Issu d'une famille pauvre, il appartient à la tribu des Al-Bedairryya Al-Dahmashyya, l'une des plus puissantes du pays. Formé à l'académie militaire en Egypte, il participe en 1973 à la guerre contre Israël aux côtés de l'armée égyptienne.

Entouré d'un groupe d'officiers, il renverse en 1989 le gouvernement démocratiquement élu de Sadek al-Mahdi et dirige le pays avec l'appui du Front islamique national, le parti de son mentor Hassan al-Tourabi.

Sous l'influence de ce dernier, il oriente le Soudan -pays morcelé en une pléthore de tribus et alors divisé entre le Nord majoritairement musulman et le Sud peuplé de chrétiens ou animistes- vers l'islam radical.

Khartoum devient la plaque tournante de l'internationale islamiste, accueillant notamment Oussama ben Laden, avant de l'expulser en 1996 sous la pression des États-Unis.

Puis, à la fin des années 90, Omar el-Béehir tourne le dos à l'islamisme radical pour améliorer ses relations avec ses adversaires et voisins.

"Béehir est devenu habile avec le temps, il a appris le métier, au départ,

ce n'était pas une personnalité de premier plan", commente Marc Lavergne, directeur de recherches au CNRS, spécialiste de la Corne de l'Afrique.

A l'apogée de son pouvoir, il bénéficie dans les années 2000 de la manne pétrolière et renforce encore son emprise sur le pays.

En 2005, en plein conflit au Darfour, il signe l'accord de paix avec les rebelles du Sud qui ouvre la voie à un partage du pouvoir et à un référendum sur l'indépendance de cette région. Celle-ci deviendra en 2011 le Soudan du Sud.

Les réserves pétrolières étant concentrées dans le sud, Omar el-Béehir perd un atout de poids, et entame son déclin alors que le pays s'enfoncé dans une grave crise économique.

Longtemps allié de l'Iran, qui l'a aidé à mettre en place son appareil sécuritaire, Béehir tente un dernier pari en rejoignant le camp du grand rival régional, l'Arabie saoudite, jugée meilleure alliée après les révoltes arabes de 2011.

"Béehir a toujours louvoyé pour survivre à travers les conflits du monde arabe", résume-t-il.

Plusieurs thèmes débattus au webinaire sur “Le droit et le sport”

“Le droit et le sport” a été le thème d’un webinaire organisé mercredi par la Direction de la coopération, de la communication et des études juridiques au département de la Jeunesse et des Sports. Lors de ce webinaire encadré par Mohamed Ouzian, responsable de la Direction de la coopération, de la communication et des études juridiques, plusieurs thématiques en matière de droit du sport ont été débattues notamment “les spécificités des sociétés sportives”, “le cadre juridique de résolution des litiges sportifs devant la chambre arbitrale du sport au Maroc”, “l’accreditation des associations Sports en vertu de la loi n° 30-09 relative à l’éducation physique et aux sports” et “les sports entre la pratique traditionnelle et les mesures de gouvernance”.

Intervenant lors de ce webinaire, M. Ouzian a indiqué que si la loi est l’expression suprême de la volonté de la nation, le sport est, quant à lui, un levier de développement humain, un élément crucial dans l’éducation et la culture et un facteur essentiel de la santé publique. Partant de ce constat, M. Ouzian a souligné la nécessité de contrôler et d’encadrer le domaine sportif de manière à garantir l’intégrité de la compétition et la légitimité des résultats obtenus.

Pour sa part, Mohamed Drissi Alami Machichi, professeur à l’Université Mohammed V de Rabat, a évoqué les spécificités du système des sociétés sportives entre les règles générales prévues par la loi 17-95 sur les sociétés anonymes et la loi n° 30-09 relative à l’éducation physique et aux sports.

Il a rappelé que le cadre juridique des sociétés sportives est principalement lié au contexte public et privé des entreprises ainsi qu’aux spécificités juridiques des dispositions contenues dans la loi n° 30-09.

Au niveau du contexte général, a poursuivi M. Alami Machichi, l’émergence de la domination de la pensée économique et la quête du profit dans divers domaines des transactions matérielles et immatérielles se reflètent dans la transformation des activités sociales et humaines traditionnelles en des actions menées dans le domaine de l’investissement avec la spéculation et le profit, pour but.

Le sport ne déroge pas à cette règle, a souligné le professeur de droit, mettant en exergue l’émergence d’un marché du sport aux niveaux international et national, qui occupe une place importante



dans l’économie, la production nationale et les revenus de l’Etat, ce qui a changé la culture du sport et le but social et humain de sa pratique.

Face à ce “déséquilibre” entre le droit et la réalité, la réaction face à l’évolution de la législation est intervenue de manière forte en général au niveau des relations économiques et en particulier au niveau de la pratique du sport, a expliqué le professeur, notant que la législation actuelle a permis de revoir le système des entreprises et les unités économiques à travers la promulgation d’un nouveau code de commerce pour élargir la liste des activités commerciales en y incluant des services de divertissement et de loisirs notamment la pratique du sport. Toutes les entreprises susceptibles d’être intéressées par le sport sont devenues des sociétés commerciales, a-t-il dit, notant que la loi n° 30-09 relative à l’éducation physique et aux sports est intervenue pour revoir la législation globale axée sur le sport, reconnaissant ainsi les entreprises sportives et les différentes exigences qui concernent la pratique commerciale du sport.

Pour sa part, Hassan Maouloudi, membre de la Chambre arbitrale du sport, a abordé le cadre juridique de résolution des litiges

sportifs devant cette chambre, soulignant que la réglementation dans le domaine du sport et sa pratique entraîne des litiges qui imposent la conclusion de contrats entre athlètes, sociétés, associations et fédérations sportives. D’où la problématique de déterminer la partie qui statuera dans un conflit donné, a-t-il insisté.

C’est le pouvoir judiciaire et le Tribunal arbitral du sport (TAS) en Suisse (Lausanne) qui étaient en charge de la résolution de ces litiges, a fait savoir M. Maouloudi, précisant que cela a entraîné des coûts matériels d’autant plus que certains litiges nécessitent parfois de la célérité dans la prise de décisions surtout s’il s’agit, par exemple, de l’exclusion d’une équipe d’un événement sportif.

C’est ainsi que la Chambre arbitrale du sport a été créée en vue de purifier la pratique sportive des pratiques illégales, a rappelé M. Maouloudi, notant que l’article 44 de la loi à l’éducation physique et aux sports a défini les missions de la Chambre pour statuer dans tous les litiges résultant de l’organisation ou de l’exercice d’activités physiques et sportives ou survenant entre athlètes, cadres sportifs agréés, associations sportives, entreprises sportives, fédérations

sportives et ligues régionaux.

Dans le même contexte, il a ajouté que la Chambre ne se prononce pas, selon le même article, sur les différends liés au dopage, précisant que les décisions de la chambre sont exécutoires et obligatoires pour toutes les parties en conflit. Au cours de son intervention, M. Maouloudi a passé en revue certaines dispositions liées aux exigences du processus d’arbitrage et à l’indépendance des arbitres de la Chambre arbitrale du sport par rapport à l’autorité exécutive représentée au ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et au Comité national olympique marocain.

De son côté, Abdelouahed Azibou, directeur régional du département de la Jeunesse et des Sports (Tanger-Tétouan), a jeté la lumière sur la pratique traditionnelle du sport qui demeurent loin des exigences de la gouvernance et du droit.

A cet égard, M. Azibou a rappelé que le débat national sur le sport (Skhirat 2008) a mis l’accent sur les problèmes de gouvernance et de gestion rationnelle dans la pratique du sport, ajoutant que le sport ne peut exister sans une loi et sans un cadre juridique à même de parvenir au développement de la pratique au niveau de la base et

lui donner aussi un rayonnement international et régional.

Il a conclu que la loi 30-09 est susceptible de développer la pratique sportive, de contribuer à sa transition vers un cadre plus discipliné et de consolider les principes de bonne gouvernance, de bonne gestion et de réhabilitation du domaine du sport, qui joue un rôle important dans le développement de l’économie nationale. Dans son intervention sur “l’accreditation des associations Sports en vertu de la loi n° 30-09 relative à l’éducation physique et aux sports”, Mohamed Oulhaj, en charge des litiges sportifs à la Direction de la coopération, de la communication et des études juridiques, a estimé que la question de l’accreditation affecte la gestion du sport en profondeur au niveau national, en particulier les associations sportives, qui sont la pierre angulaire de la structure sportive nationale.

Il a souligné que cette accreditation ne peut être utilisée qu’après que l’association ait mis en conformité son règlement de base avec les statuts types des associations sportives spécifiés dans la décision du ministre de la Jeunesse et des Sports relative à l’adoption des statuts-types des associations sportives.

Sport

Le championnat D2 pour rouvrir les débats DHJ-Raja : Vers la confirmation du premier jugement

Après une longue interruption qui a duré un peu plus de quatre mois, le football reprendra ses droits au Maroc. Et le bal sera ouvert, ce dimanche à partir de 17 heures, par la Botola Pro 2 avec la programmation de la 23^{ème} manche qui sera amputée de la rencontre MAS-ASS reportée jusqu'à mercredi prochain en raison des cas de Covid-19 détectés dans le club fassi.

En attendant la sortie du Moghreb de Fès qui s'est vu retirer deux points pour se retrouver deuxième du classement (37 pts), les regards seront braqués sur le SCCM qui aura à donner le ton, au stade Bachir à Mohammedia à huis clos, comme d'ailleurs l'ensemble des matches, à l'IZK.

Les Fédalis qui occupent la pole position avec 39 unités au compteur auront à cœur de conserver cet élan, en vue de franchir la barre des 40 points et se rapprocher davantage de leur seul et unique objectif : l'accession à la cour des grands.

Le Grand stade de Marrakech sera le théâtre d'une confrontation entre deux formations aux ambitions diamétralement opposées : un Kawkab (14^{ème} avec 24 pts), mal en point qui reprend la compétition alors que ses joueurs ont observé récemment une grève, et un Racing de Casablanca (3^{ème} avec 35 pts), décidé à jouer à fond ses chances dans la course à la montée.

Autre équipe qui aspire à rester aux aguets du trio du haut du tableau est la Jeunesse Salmie qui aura à défier au stade Roches Noires à Casablanca le TAS, club dont les performances fonctionnent en dents de scie.

Quant au bon dernier, le Chabab Rif d'Al



Le MAS frappé par le Covid. Ph.Meslohi

Hoceima, il n'aura d'autre option que la victoire en accueillant le Wydad de Fès, en quête de points pour fuir le plus tôt possible la zone de relégation. Même contexte pour le match qui mettra aux prises l'Union de Sidi Kacem (15^{ème} avec 20 pts), avant-dernière, et la Jeunesse de Benguerir (13^{ème} avec 25 pts) dont les commandés techniques ont été confiés désormais à Hafid Abdessadek qui a succédé à Mourad Falah qui a jeté l'éponge suite aux multiples problèmes qui secouent le club qui

n'a pas hésité à demander l'aide financière de ses supporters. Le match devant opposer le WST (12^{ème} avec 26 pts) au KAC (11^{ème} avec 27 pts) est à placer sous le signe de l'équilibre, tout comme d'ailleurs la rencontre qui mettra aux prises l'Olympique Dcheira (5^{ème} avec 31 pts) et le Chabab Atlas Khénifra (6^{ème} avec 30 pts).

Il convient de signaler qu'après la D2 dont l'ultime manche est prévue pour le 13 septembre prochain, le championnat Pro 1

sera de retour dès ce lundi avec la tenue en premier lieu des matches de la mise à jour et un certain DHJ-Raja. A propos de cette confrontation, le Difaâ avait interjeté appel après le jugement rendu par la Commission de discipline et de fair-play de la FRMF consistant à faire rejouer cette rencontre de la 9^{ème} journée de la Botola. D'après des sources bien informées, l'appel devrait confirmer le premier jugement.

Mohamed Bouarab

Vente de l'OM: Cette fois, le "non" de McCourt est officiel

Est-ce la fin du feuilleton de l'été ? Frank McCourt, propriétaire de l'Olympique de Marseille, a formellement rejeté l'offre de négociation de Mohamed Ajroudi visant à racheter le club, selon un courriel que l'AFP a pu consulter jeudi, confirmation "définitive" de sa position sur le sujet.

"De manière formelle et définitive", écrit l'avocat de l'Américain, Olivier de Vilmorin, "le club n'est pas à vendre, Monsieur McCourt ne souhaite pas engager de discussions avec vos clients".

Ce message répondait aux premières approches officielles de la banque d'affaires Wingate, mandatée par Ajroudi pour négocier le rachat de l'OM.

Le clan McCourt avait déjà dit plusieurs fois par voie de presse qu'il n'était pas vendeur, assurant même que le camp d'en face "négocie tout seul", selon le mot d'un dirigeant.

Mais Ajroudi et le président qu'il s'était choisi s'il venait à contrôler l'OM, l'ex-patron du RC Toulon Mourad Boudjellal, répétaient

vouloir acheter le club, qui perd de l'argent depuis que McCourt l'a acquis en 2016.

"Il me semblait que la position de mon client (...) avait été exprimée de manière claire, à maintes reprises, et que, dès lors, il n'était pas nécessaire que je réponde à vos messages", ajoute Me Vilmorin dans son courrier.

"Puisque vos clients et vous-même", poursuit-il à l'adresse de Wingate, "semblez vouloir croire que mon silence vise à ménager à Monsieur McCourt la possibilité d'entrer en négociations pour la cession de sa participation dans l'OM, il m'apparaît nécessaire de vous faire part, de manière formelle et définitive, de la réponse de mon client".

Enfin l'avocat ajoute que l'homme d'affaires américain "enjoint" les acheteurs déclarés "à cesser leur campagne de déstabilisation, et redit avec fermeté qu'il ne cédera pas à la pression".

"C'est bien dommage pour Marseille", a regretté auprès de l'AFP le co-fondateur de Wingate, Stéphane Cohen, expliquant "prendre acte" de la réponse de McCourt.

"Marseille mérite un club à la dimension

du renouveau de cette ville et des actionnaires capables de redonner une place de leader européen à ce club", ajoute-t-il.

Selon le banquier, le projet Ajroudi/Boudjellal était "très solide, comme les investisseurs derrière lui", ces derniers venant de plusieurs pays, notamment d'Arabie Saoudite et des Emirats Arabes Unis.

Ce rejet formel du clan McCourt doit permettre à l'agitation de retomber après trois semaines de joutes médiatiques, depuis que Boudjellal puis Ajroudi ont dévoilé leur idée de rachat, s'attirant le démenti du président de l'OM, Jacques-Henri Eyraud, et de la porte-parole de McCourt.

Le camp des acheteurs n'a cessé de répéter que le club perdait beaucoup d'argent et que McCourt se lassait. Le camp olympien a répliqué en mettant en doute le sérieux de candidats, "des pieds-nickelés de la finance", selon un dirigeant.

L'OM a mis aussi en doute la surface de Wingate, qualifiée de "boutique", un terme du jargon bancaire.

"Une boutique de quartier, ça me va

bien", a réagi Stéphane Cohen. "Je n'ai pas de leçons à recevoir de Monsieur Eyraud, on connaît l'issue des affaires qu'il a gérées", allusion à Paris-Turf, une de ses anciennes entreprises, actuellement en redressement judiciaire.

"Je ne le connais pas, mais comme il nous a égratignés, je peux répondre. A sa place, je ferais plutôt profil bas", a ajouté le patron de Wingate. Le ton était encore monté d'un cran cette semaine, les attaques passant sur le terrain judiciaire.

Mardi, l'OM a assigné en justice Ajroudi et Boudjellal pour une "campagne de déstabilisation", réclamant 500.000 euros de dommages et intérêts aux deux hommes.

Mercredi, Ajroudi répliquait par l'intermédiaire de son avocat, Olivier Pardo, moquant une attaque en justice "plus médiatique que juridique".

Cette assignation, c'est "du pipi de chat", a dit Boudjellal dans son style plus direct, jeudi sur la radio RMC. La réponse de McCourt siffle la fin du match. Au moins du match aller, veulent croire les acheteurs.